



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

Canada

**L'ETIOLOGIE DU PHENOMENE DE L'ITINERANCE CHEZ LES JEUNES
QUEBECOIS DE MOINS DE 30 ANS A L'AUBE DES ANNEES 1990**

par

Caroline Gagnon

Thèse déposée à

l'Ecole des études supérieures et de la recherche

en vue de l'obtention de

la maîtrise ès arts en sociologie

Sous la direction de monsieur Victor DaRosa

Université d'Ottawa

janvier 1993



Caroline Gagnon, Ottawa, Canada, 1993



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-82568-5

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

REMERCIEMENTS

J'aimerais témoigner ma reconnaissance à mon directeur de thèse, Victor DaRosa, pour ses commentaires judicieux et surtout pour le courage et l'enthousiasme qu'il a su me transmettre lors des derniers kilomètres.

Je tiens aussi à remercier mes parents, mon époux Henri et mon fils Simon qui, chacun à leur façon, ont été une grande source de motivation. Je leur suis reconnaissante de toute la confiance qu'ils ont su me porter.

Enfin, je voudrais souligner la précieuse collaboration de tous ces jeunes sans-abri qui fréquentent le Centre d'hébergement temporaire, le Gîte Ami de Hull. Leurs nombreuses confidences concernant leur cheminement m'ont permis d'échapper à plusieurs préjugés qui circulent à leur égard. Espérons que nous saurons un jour leur trouver à tous un lieu pour exister...

«C'est la fièvre de la jeunesse qui maintient le reste du monde à la température normale. Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents.»

G. Bernanos

Les grands cimetières sous la lune. 1938

«Les pauvres surgissent dans notre paysage social, à la façon d'extraterrestres: ils sont là, sans vraiment sembler appartenir à l'ordre socio-économique dans lequel nous nous trouvons tous impliqués.»

A. Anciaux

La pauvreté ne tombe pas du ciel. 1988

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

L'itinérance: une réalité nord-américaine	1
L'aspect démographique de l'itinérance	3
Le concept de «sans-abri»	3
Une tentative de définition	4
Les nouveaux visages de la pauvreté	7

PREMIER CHAPITRE - PROBLEMATIQUE GENERALE

La complexité de l'aspect étiologique de l'itinérance	12
Les tenants de l'approche psychologique	13
Les tenants de l'approche socio-économique	14
Notre adhésion à l'approche socio-économique	17

DEUXIEME CHAPITRE - THEORIE, HYPOTHESES ET METHODOLOGIE

Les jeunes et le contexte d'anomie sociale	22
La formulation des hypothèses	30
Méthodologie de la recherche	31

TROISIEME CHAPITRE - LES JEUNES ET LE MILIEU FAMILIAL

Les principales fonctions inhérentes à la famille	34
Quelques récentes modifications au sein de la structure familiale ⁵	35
Quelques effets de ces modifications sur les jeunes	39

Le profil familial des jeunes sans-abri	45
---	----

QUATRIEME CHAPITRE - LES JEUNES ET LE SYSTEME D'EDUCATION

Les principales fonctions inhérentes au système d'éducation	49
---	----

L'impact du remaniement de l'éducation sur le cheminement

scolaire des jeunes	51
-------------------------------	----

Le profil scolaire des jeunes sans-abri	64
---	----

CINQUIEME CHAPITRE - LES JEUNES ET LE MARCHE DU TRAVAIL

Les principales fonctions inhérentes au marché du travail	69
---	----

Quelques effets des récentes transformations de la structure

du marché du travail sur les jeunes	71
---	----

Le profil professionnel des jeunes sans-abri	81
--	----

CONCLUSION	84
-----------------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE	89
--------------------------------	-----------

INTRODUCTION

L'ITINERANCE: UNE REALITE NORD-AMERICAINE

Depuis plus d'un quart de siècle, l'accès à un logement convenable, permanent et abordable a été universellement reconnu comme étant l'un des besoins humains les plus fondamentaux. Tout comme l'accessibilité à l'éducation, au marché du travail et aux services de santé, se loger est un droit inhérent au développement de l'individu... Pourtant, la situation d'ensemble concernant le logement s'aggrave de façon inquiétante: on estime aujourd'hui qu'un milliard d'êtres humains, soit le quart de la population mondiale, n'ont pas de logement digne de ce nom ou sont totalement sans-abri (Comité des sans-abri de Montréal 1987: 8; Smith 1987: 5).

En 1982, l'Organisation des Nations-Unies proclamait l'année 1987 «Année internationale du logement des sans-abri» (AILSA). Cette proclamation avait comme principal mandat de «favoriser un renouveau au plan des engagements politiques et des actions concrètes pour améliorer le sort des itinérant-e-s et la situation du logement des plus démunis-e-s» (Bédard 1987: B-7).

Même si certains observateurs se complaisent à affirmer qu'aucune grande réalisation éclatante ne fut concrétisée depuis cette initiative de l'ONU, un

fait demeure significatif: cette année aura permis de mieux cerner cette réalité encore trop mal connue. Et surtout, elle aura permis de lever le voile d'indifférence ou d'ignorance dont se parait l'opinion publique devant la situation de ces marginaux démunis de logement adéquat. Une situation qui est aussi le drame de nos sociétés industrielles et non pas seulement le lot du sous-développement périphérique.

Il est essentiel de noter qu'avant la proclamation de cette année thématique, la problématique mondiale reliée à l'habitat et à l'itinérance était très bien connue des pays industrialisés. Pourtant, la reconnaissance d'un tel phénomène ayant pour théâtre d'action nos propres sociétés est très récente. Cette réalité ne coïncide pas avec l'image que ces sociétés cherchent à projeter sur la scène internationale. Richard Peddie, directeur du Développement du logement à la ville de Toronto, résume bien l'ampleur de cette problématique jugée incompatible avec nos sociétés nord-américaines: «Il n'est pas facile pour une société jeune et vigoureuse qui donne une si grande valeur à l'effort, à l'économie et à l'individualisme de faire face à la réalité du problème des sans-abri...» (Peddie 1987: 10).

Il est donc évident que lorsqu'il y a quelques années, on évoquait la question de l'itinérance au Canada, le phénomène tenait presque de l'exotisme tant il semblait lointain. Désormais, la problématique des sans-abri est bien réelle, près de nous et elle s'aggrave de toute évidence. La présence des 374 organismes communautaires destinés au dépannage alimentaire des démunis de la région de Montréal est l'indice d'une situation inquiétante... (Langlois 1990: 10).

L'ASPECT DEMOGRAPHIQUE DE L'ITINERANCE

Il est par ailleurs très difficile de faire une estimation précise de l'ampleur du phénomène de l'itinérance au Canada. En raison du caractère instable, mobile et fluctuant des sans-abri, il sera toujours délicat de déterminer avec exactitude la taille de la population itinérante (Conseil du statut de la femme 1988: 1). A l'échelle nationale, une enquête effectuée par le Conseil canadien de développement social, estime que 130 000 à 250 000 individus auraient été recensés durant l'année 1986 dans les divers centres d'hébergement temporaires et foyers d'accueil d'urgence du pays (McLaughlin 1987: 5). Le recensement du Conseil des services sociaux et de santé de la région de Montréal établit, pour sa part, à 15 636 le nombre de sans-abri ayant utilisé un centre de jour ou un refuge de nuit à Montréal entre le 1er mars 1988 et le 28 février 1989 (Simard 1990: 95). Quant à la validité de ces estimations, un deuxième élément semble assez significatif: considérant les diverses définitions allouées au concept de «sans-abri» qui sont utilisées lors de ces recensements, il est doublement important de demeurer prudent tant qu'à leur signification et leur valeur.

LE CONCEPT DE «SANS-ABRI»

En effet, selon les époques et les lieux, différentes appellations ou concepts ont servi à qualifier et à désigner la population itinérante. Il est souvent question de vagabond, de clochard, de chemineaux, de gueux, d'alcoolique de robineux, de romanichel, de nomade, de gens sans aveu, de truand... et même d'«automate ambulatoire»! Ce vaste vocabulaire embrasse pourtant des réalités

différentes ou suggère des comportements qui se retrouvent pas exclusivement chez les itinérants¹ (Simard 1990: 3; Roy 1988: 21).

Aux Etats-Unis, les termes «street people», «homeless», «skid row» et «hobo» sont fréquemment utilisés pour désigner cette population sans adresse fixe. Moins péjoratives et illustrant mieux notre réalité nord-américaine, ces expressions traduisent bien le drame quotidien des ces personnes: l'occupation illégale d'un lieu souvent insalubre, la vie errante dans les rues, l'éternel circuit des réseaux de centres d'hébergement et de soupes populaires. Plus près de nous, au Québec, les intervenants du milieu et les médias ont désormais adopté les expressions «sans-abri» et «itinérant». Tout comme les expressions anglophones, ces termes possèdent une signification plus précise et recouvrent mieux l'aspect hétérogène de cette couche démunie de la société (Lamontagne et al. 1987: 19; Roy 1988: 22-23). Pour les fins de cette analyse, nous avons donc retenu ces deux dernières expressions et c'est sans distinction que nous les utiliserons.

UNE TENTATIVE DE DEFINITION

Mais quelle réalité embrasse le concept de «sans-abri» dans notre contexte nord-américain? Encore une fois ici, il n'existe pas de véritable consensus sur la définition à attribuer à la notion de «sans-abri». Comme nous l'avons signalé antérieurement, l'usage de ce concept est très récent, principalement dans le contexte des sociétés dites «industrielles» comme la notre, et recouvre des

¹ Il est à noter que dans la présente étude, le masculin a été retenu comme générique afin d'alléger le texte: il se réfère tant aux femmes qu'aux hommes.

définitions qui ne correspondent pas toujours à la réalité canadienne (Carignan et Veilleux 1988: 26).

Plusieurs auteurs affirment que la principale caractéristique des sans-abri est le fait d'être instable sur le plan résidentiel. Sans adresse permanente, ni domicile fixe, ces personnes sont amenées à vivre hors des réseaux sociaux habituels et doivent, pour survivre, emprunter l'itinéraire des différents centres d'hébergement et de soupes populaires. Ce qui les pousse, évidemment, à vivre dans des conditions matérielles d'existence bien précaires (Roy 1988: 20). Bien qu'un certain nombre d'itinérants réussissent par moments à dénicher une chambre ou un endroit où se loger, ce gîte est souvent bien éphémère et ils doivent fréquemment revenir puiser les besoins fondamentaux chez les organismes communautaires (Lamontagne et al. 1987: 11).

Cette première caractéristique nous amène à établir une deuxième particularité inhérente aux sans-abri, soit le nomadisme. Pourtant, comme le souligne Jacqueline Montpetit, ceci serait un euphémisme d'utiliser cette expression au terme large, car «...leur route se limite la plupart du temps à quelques points de repère entre le gîte pour la nuit et la soupe pour le jour» (Montpetit 1987: 163). En somme, il convient ainsi de préciser que le nomadisme des sans-abri s'inscrirait dans le cadre de leur quête aux besoins essentiels de survie, ne possédant rien de fixe pour les combler.

A partir de ces deux principaux traits qui caractérisent la population itinérante, il est possible de formuler une définition globale du concept de sans-abri. Au point de départ, il est utile de préciser que dans l'ensemble de

la littérature consacrée à l'itinérance, diverses définitions ont été proposées à ce concept. Nous ne voulons pas ici reprendre l'ensemble du débat conceptuel que cette littérature mène sur le sens à donner à cette expression.

Au mieux, nous pouvons mentionner que certaines définitions proposent des éléments qui ne sont pas des attributs exclusifs aux sans-abri ou qui n'engendrent pas nécessairement de corrélations avec eux. C'est le cas, par exemple, de celle formulée par le Comité des sans-abri de Montréal. Pour ce dernier, est sans-abri un individu qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir; qui a un très faible revenu; qui détient une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services; qui est aux prises avec des problèmes soit de santé mentale, soit d'alcoolisme et/ou toxicomanie et/ou de désorganisation sociale et qui est dépourvu de groupe d'appartenance stable (Comité des sans-abri de Montréal 1987: 2).

Une deuxième catégorie de définitions se veut trop large et englobe sous la même étiquette deux réalités bien distinctes: les «sans-abri» et les «mal-logés». C'est pourtant celle qui a été adoptée par l'Organisation des Nations-Unies qui qualifie de «sans-abri» les victimes de désastres, les personnes dont le logement ne répond pas à certaines normes minimales et les gens qui n'ont absolument aucun logis (MacLaughlin 1987: 2).

Afin de formuler une définition qui correspondrait à la réalité des deux principales caractéristiques énumérées préalablement, soit le fait d'être nomade et sans adresse fixe, nous emprunterons celle proposée par les chercheurs du Bureau des services à la collectivité de l'Université du Québec à Hull. Pour ces

derniers, une personne sans-abri est «un individu qui n'a pas d'adresse fixe, ce qui l'amène à vivre d'une façon permanente dans un contexte d'itinérance, à dormir dans la rue ou dans les centres d'hébergement et à obtenir sa nourriture et ses vêtements en fréquentant des centres de dépannage ou en s'appropriant certains produits inutilisés» (Carignan et Veilleux 1988: 30).

Cette définition est avantageuse sur plusieurs aspects. Elle focalise ses critères d'inclusion sur l'absence d'une adresse fixe et permanente, elle met en relief trois des besoins fondamentaux de l'être humain, soit le logement la nourriture et l'habillement et fait aussi ressortir le contexte d'itinérance dans lequel évolue le sans-abri dans la quête de ses besoins essentiels. Même s'il est fort difficile de cerner sous une seule formulation cette réalité complexe et contemporaine de notre société, les concepts de «sans-abri» et «itinérant» porteront, dans cette présente étude, les couleurs de cette dernière définition.

LES NOUVEAUX VISAGES DE LA PAUVRETE

Même si l'aspect démographique et conceptuel de cette population ne semblent pas mener vers un consensus général et demeure sujet à l'imprécision, une constatation fait pourtant l'unanimité: le nombre d'individus allant rejoindre les rangs des sans-abri s'accroît de façon continuelle (Laliberté 1987: 18; McLaughlin 1987: 2; Langlois 1990: 49). Il est donc plus fructueux d'explorer la composition de ce groupe en croissance perpétuelle.

Un tout premier constat permet d'affirmer qu'il s'agit d'une population hétérogène dont le visage s'est modifié considérablement depuis plusieurs

décennies. Une panoplie d'images stéréotypées surgit généralement dans nos esprits lorsqu'il est question des itinérants. Qui n'a pas en mémoire le souvenir d'un Charlie Chaplin déambulant sa misère au long des trottoirs et assoupissant sa fatigue sur les bancs publics? Ou d'un Survenant libre comme le vent et trop heureux de sa liberté pour s'enraciner? Ces clichés romantiques ne correspondent vraisemblablement plus à la réalité actuelle...

Les portes de l'itinérance, qui constituait autrefois un bastion pour les hommes d'un certain âge, sont actuellement ouvertes à une population moins homogène: «Aujourd'hui, chez nous, en ville, dans notre société de consommation, les pauvres, les laissés-pour-compte ressemblent à tout le monde, ou presque» (Montpetit 1987: 169). Ainsi, le phénomène le plus percutant de ces dernières années, est certainement l'arrivée massive de femmes, de jeunes et de patients sortant des établissements psychiatriques au sein de la population itinérante. L'image folklorique du clochard grisonnant ou la caricature de la «bag lady» américaine font désormais partis d'une sous-population à l'intérieur d'un groupe de plus en plus diversifié (Comité des sans-abri de Montréal 1987: 1).

L'éruption soudaine de ces nouveaux venus parmi la population itinérante québécoise a véritablement fait attirer l'attention sur cette collectivité: cette minorité sans domicile fixe est de plus en plus visible. Et cette visibilité s'accroît particulièrement depuis l'arrivée massive des jeunes de moins de 30 ans dans le mode de vie itinérant. Même s'il n'existe pas de données tangibles à l'échelle provinciale sur l'ampleur de la situation, tous les intervenants en milieux itinérants sont unanimes à reconnaître que le nombre de jeunes sans foyer dans la province est aberrant.

Des indications permettant d'évaluer la présence significative du nombre de jeunes itinérants dans les centres d'hébergement du Québec ont été présentées dans diverses études. Selon l'enquête effectuée en 1985 par l'équipe du docteur Yves Lamontagne à l'intérieur de 11 centres d'hébergement de Montréal, 46 % des personnes ayant été recensées avaient moins de trente ans (Lamontagne et al. 1987: 49). Une autre étude, réalisée par la Direction de la recherche du Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, révèle que 41 % des prestataires d'aide sociale qui recevaient en 1987 leurs chèques à l'adresse d'un refuge communautaire, étaient âgés de moins de trente ans. Pourtant, cette cohorte d'âges ne représentait que 33 % des Québécois de 18 à 64 ans (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu 1988: 48).

Si le phénomène de l'itinérance n'est relativement pas nouveau dans le contexte québécois, celle des jeunes de moins trente ans constitue peut-être une des manifestations les plus criantes du visage actuel de la pauvreté: «A l'aube des années 90, le portrait de la pauvreté au Québec s'est modifié considérablement et ce, au détriment d'une jeunesse qui doit vivre de plus en plus fréquemment et pendant de plus longues périodes, sur la corde raide» (Langlois 1990: 38). Comment un jeune privé d'un revenu minimum peut-il donner un sens à sa vie et envisager l'avenir avec confiance, quand il n'arrive pas à se loger et à se nourrir convenablement? L'augmentation radicale du nombre de jeunes dans le contingent des pauvres illustre bien jusqu'à quel point ces derniers parviennent plus difficilement à obtenir leur part dans la société actuelle.

Le vécu de ces jeunes défavorisés se traduit par une lutte quotidienne de survie. Une lutte à la survie matérielle certes, mais aussi une lutte aux ressources nécessaires à la pleine participation aux activités valorisées dans l'ensemble de la société: vie politique, culturelle et artistique, loisirs et travail, etc. (Langlois 1987: 215). Dans ce sens, il est indéniable que la pauvreté chronique dans laquelle évoluent ces jeunes itinérants est intimement liée avec les notions de privation et d'exclusion sociale. Plus qu'une forme de marginalisation, l'itinérance serait le fruit d'un long processus d'exclusion sociale qui contraint le sans-abri à subsister en marge des lieux privilégiés d'insertion sociale (Roy 1988: 106; Ouellette 1989 51). Sylvie Lavallée, dans un article consacré aux jeunes sans-abri, parle même du «Tiers-monde en ville», en considérant le sort réservé aux jeunes itinérants: «ces jeunes vivent dans une manière de Tiers-monde en ville» (Lavallée 1987: 24).

Mais comment expliquer ce phénomène de pauvreté qui tend à marginaliser et à exclure un nombre toujours croissant de jeunes de moins de trente ans? Qu'elles seraient les mécanismes de notre société responsables de l'augmentation radicale des jeunes au sein de la population des sans-abri? C'est ce que cette thèse se propose d'explorer, en posant quelques hypothèses sur le processus par lequel les jeunes sont conduits à l'itinérance et sur l'interaction des différents facteurs socio-économiques qui favorisent son développement.

PREMIER CHAPITRE

PROBLEMATIQUE GENERALE

Il est indéniable qu'à toutes les époques, la majorité des sociétés ont engendré leurs pauvres. «Ils sont là comme composante sociale, mais leurs éléments constitutants peuvent suffisamment varier pour donner à cette pauvreté chronique des traits particuliers» (Montpetit 1987: 166). Au Québec, comme nous l'avons déjà souligné, l'expression actuelle du visage de la pauvreté serait notamment caractérisée par la présence des jeunes de moins 30 ans dans le mode de vie itinérant. A l'aube des années 1990, le profil type du sans-abri est désormais éclaté et dessine les traits d'une population de plus en plus jeune et diversifiée.

LA COMPLEXITE DE L'ASPECT ETIOLOGIQUE DE L'ITINERANCE

Mais quelle est la genèse de cette transformation qualitative de la pauvreté au Québec? Quels sont les différents itinéraires qui pourraient conduire certains individus à rejoindre les rangs des sans-abri? Les racines historiques de l'itinérance, ses causes déclenchantes et les motifs de l'ampleur de ce phénomène sont nombreux et fort complexes. Tout comme pour les dimensions démographiques et conceptuelles, il n'existe pas de véritable consensus concernant les causes qui pourraient être à l'origine de l'itinérance et responsables de son soudain essor parmi les moins de trente ans.

La littérature s'intéressant à l'étiologie de l'itinérance nous renvoie à la complexité du phénomène et va plutôt dans le sens d'une multiple causalité à l'origine du phénomène. Les divers scénarios possibles qu'elle nous propose

concordent donc à affirmer qu'il y a autant d'itinéraires qu'il y a de sans-abri: «Le portrait de 10 000 itinérants et itinérantes pourrait être peint de 10 000 façons» (Comité des sans-abri de Montréal 1987: 19). Ainsi, si presque tous les écrits sur le sujet sont unanimes à reconnaître la diversité des causes pouvant créer des conditions propices à l'itinérance, ils mettent néanmoins l'accent sur des variables qui ne sont pas toujours inhérentes aux sans-abri ou qui ne peuvent expliquer à elles-seules l'essor du phénomène. C'est pourquoi, faute d'une capacité unifiante de causalités, nous devons faire face aux contradictions et à la complexité que témoigne l'aspect étiologique de l'itinérance.

LES TENANTS DE L'APPROCHE PSYCHOLOGIQUE

Selon la sociologue québécoise Shirley Roy, auteure d'un livre sur le profil socio-économique des hommes itinérants de Montréal, le courant actuel qui dominerait dans l'analyse de l'itinérance serait «psychologisant» et imputerait à l'individu les causes profondes de sa déviance: «On centre l'explication sur l'individu, ses déficiences, ses déviances, ses handicaps, ses incapacités» (Roy 1988: 12).

Cette approche, qui se complait à imputer l'itinérance aux facteurs individuels, suggère les pistes suivantes en guise d'éléments prédisposants: le revenu inadéquat; la perte d'emploi; la non-accessibilité ou/et l'inaptitude au travail; le degré élevé d'instabilité; l'incapacité à s'inscrire dans un modèle de performance et de productivité; l'absence de relations familiales; l'abus de substances toxiques (alcool, médicaments, drogues, etc.); les problèmes de désordres mentaux, etc. (Comité des sans-abri de Montréal 1987: 4; Ouellette

1989: 68). Ce type d'explication, axé sur les failles de l'individu, sous-entend que l'itinérant est mal préparé ou incapable de s'insérer de façon autonome dans les structures sociales et économiques de la société en raison de prédispositions personnelles.

LES TENANTS DE L'APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE

Un deuxième courant repose sur une idéologie qui pointe principalement un doigt accusateur sur les facteurs socio-économiques. Les auteurs qui adhèrent à cette perspective rendent la collectivité et les structures sociales responsables de la présence de l'itinérance et de sa virtuelle progression chez des groupes de la population qui en étaient très peu touchés, il y a quelques années. L'individu n'est plus l'auteur de son itinérance, comme le suggère la première approche, mais serait plutôt victime de circonstances extérieures qui le conduiraient à l'état de sans-abri.

Au plan social et économique, cette approche met en cause plusieurs éléments pouvant justifier l'éclosion de l'itinérance. La problématique de l'habitat est un élément essentiel qui s'insère dans cette optique. En effet, on estime que la pénurie de logements adéquats et abordables serait un facteur déterminant de l'ampleur de l'itinérance au Québec. Le processus d'élitisation ou de gentrification qui afflige les quartiers populaires des grands centres urbains ne serait pas étranger à ce phénomène: «La réappropriation du centre-ville par la nouvelle petite bourgeoisie se fait dans la refonctionnalisation des maisons de chambres: on passe ainsi dire de la «maison de chambre délabrée» ... au «condo de luxe»...» (Comité des sans-abri de Montréal 1987: 8). On estime que

ces programmes de rénovation urbaine serait responsable de la disparition de près de 50 % des chambres disponibles à Montréal entre 1977 et 1981, provoquant ainsi une diminution draconienne des logements à prix modique (Lee 1988: 21).

La gentrification des quartiers populaires et son corollaire, la hausse substantielle des prix des logements, ont donc considérablement réduit le nombre d'unités accessibles aux groupes les plus affectés par la pauvreté. Cette détérioration de l'habitat impose aux plus démunis des conditions de logement bien précaires: consacrer une part croissante du revenu au loyer, se faire expulser de son logis au profit de la restructuration urbaine, être confiné dans des espaces souvent insalubres, etc. (Langlois 1990: 51).

Un autre phénomène d'actualité qui se réfère aux structures et politiques socio-économiques est la désinstitutionnalisation des hôpitaux psychiatriques. Amorcée au début des années soixante, cette politique est le fruit d'une remise en question du rôle et de la pertinence des centres voués aux soins psychiatriques au profit de la réinsertion des patients au sein de leur communauté (Ouellette 1989: 33). Ne sont pas non plus étrangers à ce mouvement les coûts élevés de l'institutionnalisation et l'engorgement des centres psychiatriques (Huberdeau 1988: 20).

L'échec de ce projet d'accélération du retour du malade dans la société éclate aux yeux: les séjours permis à l'intérieur des murs de ces institutions sont limités et les patients ayant besoin de soins sont rapidement mis à la porte. Les programmes d'aide communautaire, qui devaient accueillir et réinsérer

les malades dans la société n'ayant jamais été réalisés concrètement, de nombreux bénéficiaires passent ainsi de «l'asile à la rue» (Ibid: 20-21).

Il est évident que les personnes ayant de sérieux problèmes de santé mentale forment une partie importante de la clientèle des centres d'hébergement pour itinérants. Selon une enquête menée à Montréal par Pierre Simard, 39 % des sans-abri avaient des problèmes de santé mentale en 1985 (Simard 1990: 137). Pourtant, même si ce taux semble considérable, il est insuffisant pour établir une corrélation étroite entre la maladie mentale et l'itinérance. La maladie mentale, n'étant pas une caractéristique inhérente à l'itinérance, la thèse de la désinstitutionnalisation ne peut expliquer à elle seule l'augmentation du nombre de sans-abri (Ouellette 1989: 32; Roy 1988: 14).

Les tenants de l'approche socio-économique s'appuient donc également sur d'autres éléments pour expliquer les racines de l'itinérance. Quelques-uns imputent à la crise économique, le chômage et à la restructuration de l'économie, la responsabilité de la hausse des sans-abri (Roy 1988: 106). Certains évoquent l'argument de la détérioration de la famille et des autres institutions sociales comme éléments pouvant développer des conditions propices à l'itinérance (Ibid: 15). Enfin, d'autres privilégient le manque de soutien concret des mesures d'aide gouvernementales aux plus démunis comme étant une source favorisant l'éclosion et le maintien de la pauvreté (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu 1988: 37).

Le diagnostic concernant les différentes approches de l'étiologie de l'itinérance comporte ainsi plusieurs aspects distincts. C'est pourquoi la

perception d'un itinérant peut varier d'une discipline à une autre ainsi que le type d'intervention jugée propice pour lui. Sous le regard de certains criminologues, le sans-abri peut n'être qu'un déviant, sujet à la réhabilitation par le système judiciaire. De son côté, le psychologue ou le psychiatre le perçoit souvent comme un être malade qui a besoin de traitement. Le sociologue enfin, selon la perspective à laquelle il adhère, peut ne dénicher en lui qu'un «malajusté» social, incapable de s'adapter aux normes collectives et dont la réhabilitation sera possible grâce à une resocialisation adéquate. Il peut pourtant adopter la perspective inverse, soit celle qui incrimine plutôt les principaux noyaux du problème aux impasses produites par le système lui-même. Pour ce dernier, ce n'est pas chez l'individu que résiderait la clé de la solution, mais chez les différents déterminants sociaux (Lamontagne et al. 1987: 27; Carignan et Veilleux 1988: 32).

NOTRE ADHESION A L'APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE

Pour les fins de cette recherche, c'est à cette dernière perspective que nous adhérons. Il serait pourtant essentiel de rappeler que l'itinérance est une notion à caractère complexe et multidimensionnel et que diverses causes portent la responsabilité de son essor au Québec. Tenter d'isoler une seule cause serait une erreur dans la mesure où l'analyse correspondrait à des pistes trop restreintes et exclusives. Vouloir explorer la dimension étiologique du phénomène de l'itinérance chez les moins de trente ans, sous la perspective des structures sociales, ne constitue ainsi pas une analyse exhaustive qui épuise toutes les possibilités.

Dans le cadre de cette étude, nous aurions pu également nous attarder sur l'impact de la désinstitutionnalisation des hôpitaux psychiatriques, de la détérioration de l'habitat et des nouvelles formes d'occupation des classes nanties, etc. Devant l'impossibilité d'examiner toutes les variables inhérentes au phénomène étudié-- étant restreint par la disponibilité des données et une certaine limite de temps-- nous avons donc décidé d'aborder la dimension qui incrimine les principales institutions d'insertion sociale. A nos yeux, elle demeure une approche pertinente qui mérite d'être étudiée et qui s'inscrit très bien dans le cadre d'une société en bouleversement comme la nôtre.

Ainsi, tout comme l'écrivait Marguerite Paradis, dans son analyse de la situation des jeunes femmes itinérantes du Québec, l'itinérance n'est pas un phénomène issu de nulle part: «tout s'inscrit, à reculons ou de plein-pied, dans un changement de civilisation» (Paradis 1990: 15). Tant que la problématique des jeunes sans-abri sera étudiée sous l'angle des caractéristiques personnelles, on oubliera que d'importants changements sociaux se sont aussi produits au cours des dernières années.

Ainsi, plusieurs auteurs s'accordent à affirmer que les principales institutions de notre structure sociale sont éclatées et qu'elles s'insèrent désormais dans une société en crise et en mouvance. A nos yeux, il est donc évident que la marginalisation croissante de certains jeunes dans le mode de vie itinérant pourrait s'expliquer, en grande partie, par les changements importants effectués dans l'équilibre des principales institutions sociales. En fait, la soudaine mutation du visage de l'itinérance ne serait-elle pas l'oeuvre d'une

société elle-même en mutation? Ne serait-elle pas le fruit d'une certaine détérioration du tissu social?

Depuis déjà plusieurs années, les institutions familiale, scolaire et professionnelle ont été ébranlées dans leur fondement. Elles assument plus difficilement qu'autrefois leur rôle d'insertion sociale auprès des jeunes (Conseil supérieur de l'éducation 1983: 3). La présente mutation de la famille, l'incapacité du système scolaire à préparer adéquatement les jeunes de tous les milieux au marché du travail et l'instabilité de ce dernier, sont autant de transformations qui altèrent les possibilités d'insertion sociale des moins de trente ans. C'est pourquoi nous n'hésiterons point à qualifier d'«anémique» cette société en bouleversement qui n'offre plus aux jeunes le soutien et les structures nécessaires à leur pleine intégration sociale et professionnelle.

Secoués par la fragilité des rapports familiaux, insatisfaits du système d'éducation qui ne leur garantit pas l'emploi convoité et frustrés par les portes trop souvent closes du marché du travail, plusieurs jeunes se sentent exclus-- voire même rejetés-- du projet de société. Le taux élevé de suicide enregistré au Québec, chez les moins de trente ans, est un reflet significatif de la fêlure dans le réseau social et du sentiment d'aliénation chez ce groupe d'âges. Emile Durkheim aurait lui-même établi une corrélation entre le suicide et le manque d'intégration sociale des individus (Duvignaud 1965: 27-28).

Cette dysfonctionnalité institutionnelle, qui s'accompagne d'une dégradation des conditions d'insertion à la vie socio-économique, n'est donc pas sans influence chez les jeunes. Pour certains, elle se traduira par une angoisse

et une insécurité qui ne seront que passagères. Pour d'autres, elle sera le tremplin qui les fera basculer dans la pauvreté et, parfois même, dans son expression la plus radicale, soit celle de l'itinérance.

Avancer l'hypothèse que l'itinérance est le fruit d'un acte volontaire ou le résultat d'un choix personnel, risquerait d'engendrer des conclusions erronées. Au contraire, tout porte à croire aujourd'hui que les sans-abri sont davantage les victimes d'un système social perturbé et en rupture d'équilibre, que les auteurs d'un refus délibéré d'intégration aux normes sociales prescrites par la société (Roy 1988: 27,144).

Il est donc essentiel, à nos yeux, de poser un regard critique sur les formes de rigidités sociales pouvant conduire certains jeunes à l'itinérance. Car c'est bien là que réside l'attrait de notre problématique. Nous tenterons de démontrer comment trois des principaux circuits d'insertion sociale-- la famille, le système d'éducation et le marché du travail-- peuvent être responsables de la soudaine venue des moins de trente ans dans le mode de vie itinérant et, du fait même, de la modification radicale des traits de la population sans-abri du Québec.

DEUXIEME CHAPITRE

THEORIE, HYPOTHESES ET METHODOLOGIE

Avant d'examiner plus précisément comment la famille, le système d'éducation et le marché du travail peuvent être des variables qui interfèrent sur la problématique de l'itinérance des jeunes, revenons tout d'abord sur la notion de «société en crise et en mutation».

LES JEUNES ET LE CONTEXTE D'ANOMIE SOCIALE

Plusieurs recherches effectuées auprès des jeunes ont mis l'accent sur le caractère instable, précaire et mouvant des structures de cohésion sociale dans lesquelles ils évoluent (Lamontagne et al. 1987; Comité sénatorial spécial sur la jeunesse 1986; Conseil supérieur de l'éducation 1983). Déjà en 1973, Jean Duvignaud écrivait qu'«aucun autre type de société dans l'histoire (...) n'a, comme celui-ci, posé la mutation au coeur même de son existence phénoménale» (Duvignaud 1973: 30). Et la rapidité avec laquelle cette mutation a été opérée-- en deux décennies, les changements auraient été plus importants qu'autrefois en un siècle-- serait sans doute un facteur de désintégration sociale pour de nombreux jeunes (Roussel 1989: 8; Lamontagne et al. 1987: 14).

Issus d'une société où le changement et le bouleversement économique, social et technologique forment la trame de l'existence collective, les jeunes sont désormais socialisés au sein de structures sociales elles-mêmes en perpétuelle mutation et qui traduisent l'expression d'une société en crise de valeurs et de référents stables. Dans un récent article voulant brosser le portrait du mouvement social jeunesse au Québec, Jean-François René souligne la

notion de «précarité» dont sont victimes les jeunes. Selon lui, les multiples facettes de cette précarité se dénicherait aussi bien dans l'emploi, la vie familiale, les rapports amoureux, etc. et auraient comme conséquences l'altération des possibilités d'insertion sociale et la perte de référents clairs et cela, à un moment de leur vie où ils en auraient besoin pour construire leur identité (René 1990: 63).

Simon Langlois, quant à lui, estime que les nouvelles formes de rigidité sociale sont responsables de la difficulté qu'éprouve le Québec à assurer l'insertion sociale des jeunes dans la société globale. Selon lui, le chômage observé chez les moins de trente ans, la poursuite des études souvent forcée par l'absence de débouchés, la dépendance de la famille d'origine ou de l'Etat, etc. seraient de vibrants témoignages de cette difficile insertion sociale (Langlois 1986: 301).

Dans la mesure où nous croyons que le concept d'anomie est le plus approprié pour nous aider à définir une réflexion sociologique des «mutations institutionnelles» et à désigner ces faits de «rupture d'équilibre», de «dérèglement social» et de «perte de référents stables», la théorie fonctionnaliste, qui en fait amplement l'usage, nous servira ici de cadre d'analyse.

En fait, pour Emile Durkheim, cette crise des valeurs qui accompagne si étroitement la remise en question des institutions, s'insère justement dans le processus d'une société en mutation. Clef des premières recherches de Durkheim sur ce sujet, le concept d'anomie nous semble ainsi être l'outil analytique qui

permet le mieux de saisir et d'expliquer le caractère amorphe du social (Duvignaud 1965: 15, 52).

Pour Durkheim, l'anomie serait due à un manque de normes de référence qui provoquerait une dérégulation sur le plan des comportements individuels. C'est ce qui caractérise les nombreuses conséquences d'une «rupture d'équilibre» au sein de l'organisme social (Ibid: 16). Une rupture radicale qui émerge du social, suite à l'effondrement du système d'organisation des valeurs et plus largement par la perte ou la baisse de crédibilité et de confiance en les institutions établies et affectées par une mutation lente ou soudaine (Duvignaud 1973: 34).

Non seulement l'application du concept d'anomie nous sera fort utile lors de l'examen du dérèglement social qui, à notre avis, caractérise nos institutions et d'une façon plus large notre société, mais nous sera aussi salutaire lors de l'étude des phénomènes pathologiques qu'entraîne une telle situation chez les jeunes.

En effet, Emile Durkheim a relevé, lors de ses travaux, plusieurs manifestations de ce dérèglement propres aux sociétés anomiques: le suicide, le chômage, le désordre économique, la misère sociale, etc. (Duvignaud 1965: 29). Ces formes de dérèglement social ne sont-elles pas, depuis quelques années au Québec, l'apanage des moins de trente ans? Au risque de nous répéter, le taux alarmant de suicides chez les jeunes québécois est une indication d'une certaine tension collective, d'un sentiment d'aliénation, d'un manque d'intégration et

d'un malaise social chez cette cohorte d'âges (Baker 1985a: 17; Comité sénatorial spécial sur la jeunesse 1986: 16).

Dans une étude sur les jeunes suicidaires du Québec, Michel Tousignant et Doris Hanigan ont eux aussi démontré que le suicide serait le résultat d'un bouleversement au sein du réseau social. A ce titre, ils estiment que l'augmentation du suicide chez les jeunes suit de près l'évolution de la crise du couple et les perspectives pessimistes du marché du travail (Tousignant et Hanigan 1986: 208-216). Et l'itinérance aussi serait une forme de comportement par laquelle les jeunes répondent à ce dérèglement institutionnel et à la détérioration du tissu social: la pauvreté chronique dans laquelle se noient un nombre considérable de jeunes en est une saisissante preuve.

Dans sa tentative de découvrir comment des structures sociales peuvent pousser certains individus à adopter un comportement marginal ou déviant au lieu d'une conduite conformiste, Robert K. Merton marcha sur les traces d'Emile Durkheim et emprunta à son tour la notion d'anomie. La nature de ce concept chez Merton revêt un sens dans certains de ses exposés qui rejoint d'assez près celui mis de l'avant par Durkheim (Boudon et Bourricaud 1986: 27).

Pourtant, avec Merton, la notion d'anomie découle plutôt du concept psychosociologique de l'adaptation et de la désadaptation de l'individu. Selon lui, une situation anomique se manifesterait lorsqu'un conflit émerge entre les buts culturels proposés par la société et la possibilité pour les institutions d'employer les moyens légitimes et appropriés pour y accéder (Cazeneuve et al. 1975: 93).

Selon cette dernière approche, toute société admet ou autorise certains buts et intérêts qu'elle tient pour légitimes: ce sont des objectifs culturels qui sont intégrés dans une hiérarchie de valeurs. Toute société définit aussi les moyens qu'elle juge socialement acceptables pour atteindre ces buts (Coenen-Hutter 1984: 41; Merton 1965: 168).

Pourtant, toujours selon Merton, il n'existerait pas entre les buts culturels et les moyens proposés un rapport constant et soutenu: «L'accent mis par la culture sur certains objectifs varie indépendamment de l'accent mis sur les moyens institutionnalisés» (Merton 1965: 169). Ainsi, il se peut qu'une insistance particulière soit maintenue sur certains objectifs, tandis que l'accent mis sur les procédures correspondantes et prescrites par les institutions soit moins soutenu. Lorsque l'intérêt se concentre ainsi particulièrement sur les buts, Merton prétend que la structure régulatrice risque de s'effondrer et de présenter des phénomènes identiques à ce que Durkheim avait qualifiés d'anomiques (Merton 1965: 169, 171, 190).

Lorsqu'un certain équilibre est maintenu entre ces deux aspects de la structure sociale-- buts et moyens-- la majorité des gens se conforment à la hiérarchie des buts culturels proposés. Pourtant, en situation de crise sociale où les institutions sont incapables d'offrir adéquatement les moyens appropriés pour s'élever vers les buts, Merton constate l'émergence de diverses conduites individuelles qui ne correspondent pas toujours aux valeurs habituellement partagées dans une société en équilibre (Coenen 1984: 41). En fait, l'équilibre du système n'est possible que si les individus obtiennent une certaine

satisfaction de la réalisation des buts culturels ainsi que de l'utilisation des moyens prescrits par les institutions (Merton 1965: 170).

Tel que déjà soulevé et proposé par notre problématique initiale, il nous semble évident que la société québécoise porte le visage d'une collectivité en pleine mutation et qu'elle détient, en grande partie, les principales caractéristiques d'une société anémique. Les dysfonctionnalités croissantes de ses institutions paralysent ces dernières dans leur rôle qui, normalement, serait de fournir les moyens ou les outils nécessaires à l'accomplissement des valeurs et des buts culturels.

Le Québécois Jacques Lazure illustre bien, chez les jeunes, ce phénomène de disjonction entre les fins poursuivies et les moyens mis à leur disponibilité: «D'un côté, on entend les préparer au travail; de l'autre, ils n'ont en pas. (...) D'un côté, les structures de commerce et de loisirs les incitent à la dépense, au jeu, à la permissivité sexuelle, au gaspillage; de l'autre, le système économique dans son ensemble et les lois gouvernementales les forcent à la pénurie et au travail monotone, (...)» (Lazure 1986: 51-52).

Il est certain, à notre avis, que pour un nombre considérable de jeunes, la quête vers les buts proposés bien hauts par la société semble être un projet chimérique. Cette société qui fait miroiter aux jeunes les valeurs de la consommation, via l'omniprésence de la publicité, les confine, d'un autre côté, à la restriction économique, à la pénurie et au recyclage. Cette même société qui invite les jeunes à l'autonomie, à l'indépendance et à l'individualisme, les

cantonne souvent à vivre au crochet de l'Etat, de leur famille ou à partager des logis parfois insalubres.

De plus, les exigences de performance, de compétition, de productivité et de rendement dont se pare l'idéal de notre société, font aussi appel à une série de stratégies qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes et qui en essoufflent plusieurs (Saint-Jean 1988: 10). Un grand nombre d'entre-eux finiront par trébucher sur les réalités, n'ayant pas en main les outils nécessaires ou l'opportunité de s'en servir.

Pourtant, comme le soulignait Emile Durkheim, ce serait le lot de l'activité humaine de se proposer des fins qu'elle ne peut pas atteindre. Ce lot est particulièrement celui qui pèse lourdement sur les épaules des jeunes itinérants. Quel sentiment d'impuissance s'empare du jeune qui ne progresse ou n'avance pas, quand le but vers lequel il désire se diriger semble être à l'infini: «La distance à laquelle on en reste éloigné étant toujours la même quelque chemin qu'on ait fait, tout se passe comme si l'on s'était stérilement agité sur place» (Durkheim 1976: 274).

La participation à cet ordre compétitif, à cette course vers les buts culturels conformément aux normes et aux moyens légitimes offerts par les institutions, suppose, nous l'avons déjà dit, une certaine compensation sur le plan social. Sinon, comme le stipule Robert Merton, se multiplieront diverses conduites adaptatives autres que la conformité aux buts et aux moyens (Merton 1965: 170).

Dans une telle situation anémique, certains individus repousseront à la fois les buts et les moyens qui sont estimés désirables et souhaitables par les normes collectives et épouseront une attitude de retrait ou d'évasion: «Ils refusent à la fois l'esprit de compétitivité engendré par les buts socialement encouragés et le style de relations sociales créé par les moyens institutionnalisés» (Coenen 1984: 42).

Ce type de comportement déviant s'insère dans le tableau des divers types d'adaptations individuelles dressé par Merton. Parmi les cinq formes qu'il a proposées, le conformisme, l'innovation, l'évasion ou le retrait, le ritualisme et la rébellion, c'est évidemment le comportement de «retrait» qui attirera particulièrement notre attention (Merton 1965: 176-189).

Merton a de plus précisé que cette forme d'adaptation aurait tendance à se manifester lorsque la quête vers les buts culturels, auxquels les individus attachaient une grande valeur, s'est transformée en vain effort, les moyens accessibles s'étant révélés improductifs pour eux (Merton 1965: 186). Ce postulat, formulé par Merton, coïncide bien avec le phénomène des jeunes itinérants. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à présumer que plus la famille, le système d'éducation et le marché du travail font obstacle au jeune dans sa quête vers les buts prescrits, plus ce dernier risque d'abandonner ces buts et de ne plus agir selon les normes. Dans ce cas, les probabilités que ce jeune finisse par manifester une conduite déviante et de sombrer dans les méandres de la vie itinérante sont assez pertinentes. Il est d'ailleurs à noter que Merton avait lui-même intégré les «vagabonds» et les «clochards» dans la forme d'adaptation de retrait (Merton 1965: 186).

LA FORMULATION DES HYPOTHESES

Notre adhésion à la théorie fonctionnaliste, nous amène ainsi à formuler les trois hypothèses suivantes:

1) L'incapacité chronique de certaines familles à favoriser le développement social des jeunes et d'être le premier lieu de soutien et de solidarité serait un facteur responsable de l'émergence de comportements pathologiques pouvant conduire certains individus à la vie itinérante.

Selon toute probabilité, il y aurait ainsi une certaine distorsion entre les principales fonctions de la famille qui seraient de transmettre les valeurs et les normes, d'assurer la socialisation et l'insertion sociale des individus et les résultats obtenus.

2) L'incapacité chronique de l'école québécoise à préparer les jeunes à la vie professionnelle en favorisant l'accessibilité à des services éducatifs de qualité pour tous sans distinction d'origine sociale serait un facteur inhérent à la marginalisation des moins de trente ans et constitue un élément pouvant les conduire à l'itinérance.

Selon toute probabilité, il existerait ainsi une certaine distance entre la principale mission du système d'éducation qui serait d'assurer une formation et une préparation au marché du travail à tous et les résultats obtenus.

3) L'incapacité chronique du marché du travail à absorber la main-d'oeuvre des jeunes et de leur offrir des conditions d'emploi décentes serait responsable de l'exclusion sociale et professionnelle des moins de trente ans et constitue un élément pouvant les conduire à l'itinérance.

En toute probabilité, il y aurait ainsi une certaine distorsion entre la principale fonction du marché du travail qui serait d'assurer l'intégration professionnelle des individus et les résultats obtenus.

Comme nous l'avons vu, des causes multiples peuvent être à la source de l'essor de l'itinérance des jeunes au Québec. La formulation de ces trois hypothèses ne constitue ainsi pas une sélection exhaustive des variables pouvant expliquer à elles-seules le phénomène, mais s'insère plutôt dans une tentative d'explication dans le domaine du possible. Ces trois hypothèses, sélectionnées parmi plusieurs autres, sont ainsi pour nous des outils de travail nous permettant de mieux cerner la problématique de l'itinérance chez les moins de trente ans.

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Pour les fins de cette recherche et dans le but d'évaluer la pertinence des hypothèses émises précédemment, nous avons puisé la plupart de nos données à l'intérieur de la bibliographie consacrée à notre sujet de recherche. Il serait ici important de noter, à titre de rappel, que la reconnaissance du phénomène des sans-abri dans notre société est un événement assez nouveau. Ainsi, même si l'itinérance est une réalité qui remonte à des temps très anciens, les écrits

abordant cette problématique sont pour la plupart très récents. Et plus précisément, c'est seulement depuis 1987, année consacrée aux personnes sans-abri, qu'il existe une abondante littérature sur le sujet. Nous assistons, depuis lors, à la prolifération de recherches scientifiques, de documents municipaux et gouvernementaux, de reportages télévisés, d'articles de journaux et de revues, etc. se rapportant à l'univers des personnes itinérantes.

Il ne nous semble pas vraiment nécessaire, à ce niveau, de pousser tellement loin nos explications puisqu'une vaste partie de notre documentation a déjà été utilisée dans les pages précédentes, particulièrement celles portant sur la définition du concept de «sans-abri» et sur l'élaboration de notre cadre théorique. Il n'en demeure pas moins que notre cueillette d'informations ne s'est pas limitée à ces quelques sujets. En effet, comme l'indiquent nos hypothèses, nous avons aussi à recueillir de la documentation concernant le malaise dans lequel évoluent certaines institutions, soit la famille, l'école et le marché du travail.

Il aurait aussi été très enrichissant de poursuivre plus loin notre recherche en effectuant une enquête sous forme d'entrevues avec des jeunes sans-abri bénéficiant de l'appui d'un centre d'hébergement de l'Outaouais québécois. Considérant les limites de notre travail et l'extrême difficulté qu'engendre cette méthode d'analyse auprès de la population itinérante, nous avons dû abandonner cette stratégie au profit d'une étude sur la documentation disponible.

TROISIEME CHAPITRE

LES JEUNES ET LE MILIEU FAMILIAL

Nous avons déjà signalé que la présente mutation des principales structures institutionnelles de notre société pourrait être une source de désintégration sociale pour les moins de trente ans et même constituer un facteur inhérent à la genèse de l'itinérance des jeunes. Nous avons aussi fait remarquer, avec une insistance particulière, que cette mutation revêtait quotidiennement les couleurs de la précarité et de l'instabilité.

A nos yeux, il est évident que la famille contemporaine constitue un vibrant témoignage de cette crise de valeurs et de pertes de référents stables qui sont les traits caractéristiques d'une société en bouleversement. Dans les pages qui suivent, nous tenterons ainsi de démontrer comment les récentes modifications qui ont secoué les fondements de la structure familiale peuvent interférer sur le comportement des jeunes et même favoriser, chez ces derniers, l'éclosion de comportements pathologiques, tel l'itinérance.

LES PRINCIPALES FONCTIONS INHERENTES A LA FAMILLE

Premier milieu de vie des individus, la famille est certainement l'une des plus anciennes institutions humaines. Elle est le théâtre où se met en scène de nombreuses expériences pouvant favoriser l'épanouissement social de la personne. Ainsi, la cellule familiale est souvent considérée comme étant le berceau de la diffusion des valeurs, des comportements et des normes en vigueur dans la société (Desjardins 1983: 9). Elle est aussi perçue comme étant le premier lieu des solidarités où est favorisé le soutien réciproque des individus (Gauthier 1988:

112; Laurin 1984: 34). Ou encore, elle est présentée comme étant le lieu principal de la socialisation humaine qui imprimera une orientation déterminante sur le développement des individus en leur offrant les outils nécessaires à l'apprentissage de la vie en société (Laurin 1984: 37; Tremblay 1982: 73).

QUELQUES RECENTES MODIFICATIONS AU SEIN DE LA STRUCTURE FAMILIALE

Les multiples fonctions que l'on attribut à la famille nous invitent donc à réaliser toute l'importance qu'elle détient dans l'organisation de la personnalité des individus et de leur capacité de vivre en société. Mais voilà que les divers changements socio-économiques, opérés depuis quelques années au Québec, ont considérablement modifié la structure de la famille, provoquant une profonde fissure au sein de la configuration traditionnelle de la cellule familiale (Le Gall et Martin 1986: 29).

Les manifestations de cette mutation familiale, réalisée au Québec au cours des vingt-cinq dernières années, sont abondantes: l'augmentation continue des séparations et des divorces; la diminution de la nuptialité et de la fécondité; la progression rapide des unions libres et des familles reconstituées; la multiplication des mères célibataires et des familles monoparentales et de leur corollaire, l'insuffisance économique; la remise en question des rôles traditionnels régissant les rapports entre les sexes; la présence significative des actes de violence familiale; etc.

Tous ces indicateurs témoignent de l'importante transformation qu'a subi l'institution familiale québécoise et canadienne. Alors que la taille de la

famille se réduit fortement, le nombre de familles non traditionnelles est en nette progression, notamment celles monoparentales et reconstituées. La «précarité conjugale» serait donc l'une des principales composantes de la notion contemporaine de la famille (Thery 1986: 53). Et cette précarité, comme le témoignent nos indicateurs ci-haut, se joue surtout sur la modification du regard porté sur le mariage, le divorce et sur l'illégitimité: «Bien loin d'être une déviance, le divorce s'inscrit de plus en plus comme un acte normal en projet dans le mariage, tel qu'il est conçu dans les nouveaux modèles matrimoniaux» (Commaille 1982: 57).

En 1968, est votée la Loi sur le divorce (Dandurand 1988: 65). Depuis, la hausse des indices de divortialité est vertigineuse et n'a cessé de grimper en flèche. Au Québec par exemple, en 1969 le nombre de divorces par rapport au nombre de mariages contractés était de 6,2 %, et ce taux a rejoint les 56,7 % en 1982 (Gouvernement du Québec 1984: s.p.). En 1986, un peu plus de 33 000 mariages québécois étaient enregistrés comparativement à 16 654 ruptures d'unions par divorce (Ministère de la Santé et des Services sociaux 1988: s.p.). Certains affirment même que l'indice de mariages dissous pourrait être doublé si les statistiques officielles des gouvernements pouvaient également embrasser le nombre d'accords de séparation informelle (Baker 1986: 12).

La transformation du paysage de la vie matrimoniale fait donc apparaître diverses formes d'unions de couples et de situations familiales. Le développement d'unions informelles en est un, nous l'avons vu, qui participe aussi au remaniement du visage familial. Pour la province de Québec, les recensements indiquent explicitement la rapide progression du taux de formation

d'unions libres. Ainsi, la proportion de personnes vivant en cohabitation, c'est-à-dire qui vivent en couple sans être officiellement mariés, est passée de 10,8 % à 15,5 % entre 1981 et 1986. De plus les chiffres semblent vouloir témoigner de l'inclination des jeunes générations vers cette nouvelle forme d'union: plus de la moitié des femmes et 43 % des hommes ayant optés pour cette pratique avaient, en 1986, moins de 30 ans (Turcotte 1988: 36,39).

La désaffection graduelle à l'égard du mariage ne correspond donc pas pour autant au déclin ou au rejet de toutes formes de vie de couple. L'évidente présence du concubinage, comme nous l'avons fait remarquer, en est un témoignage assez significatif. Malgré les chiffres élevés des indices de dissolution des familles, ceux de la reconstitution des familles, lors d'un nouveau mariage, sont également importants. Par exemple, en 1985, pour l'ensemble des provinces canadiennes, 17 % des mariages étaient des «remariages» pour au moins un des partenaires (Baker 1986: 22).

Toutefois, pour certaines personnes, le choix se pose d'une manière différente. L'accroissement notable du nombre de mères célibataires et des foyers monoparentaux est une caractéristique spécifique de l'évolution du regard porté sur l'illégitimité: «L'époque où la maternité célibataire était frappée d'indignité semble donc bien révolue» (Le Gall et Martin 1986: 34). L'affaiblissement de l'intérêt porté aux liens d'alliance formalisée et l'assouplissement des lois régissant la dissolution des mariages auraient favorisé cette nouvelle forme de structure familiale, constituée d'une personne vivant seule et ayant un ou plusieurs enfants à charge.

Au Québec, on estime qu'au milieu des années 1980, les familles à caractère monoparental représentaient une famille sur cinq. Ainsi, selon le recensement de 1986, 79,2 % des familles québécoises se qualifiaient de biparentales alors que 20,8 % avaient une situation monoparentale. Parmi ces dernières, le même recensement précise que 82,5 % d'entre elles étaient dominées par une femme, contre seulement 17,5 % pour celles dirigées par un homme (Ministère de la Santé et des Services sociaux 1988: s.p.). C'est à en déduire que la monoparentalité constitue particulièrement une affaire de femmes...

Ainsi, même si le profil normatif de la famille traditionnelle demeure une représentation encore largement répandue, cette figure tend à vouloir s'éclater au bénéfice d'une diversité de configurations des modèles familiaux (Joyal 1987: 149). On assiste alors à la naissance de ce que Jacques Beauchard nomme la «famille multiple». Pour ce dernier, la crise que connaît l'univers familial se traduirait par la métamorphose de la famille en raison de la multitude de choix de modèles socialement légitimes qu'elle propose (Beauchard 1986: 8).

La récente désarticulation de l'hégémonie sociale du modèle familial traditionnel a ainsi fait voler en éclats certaines valeurs clairement définies dans lesquelles nous étions si profondément enracinés: «Cette mutation de la famille, d'abord d'ordre structurel, entraîne des éléments très nets de rupture avec le passé» (Toussaint 1986: 181). Et selon Camille Laurin, la pluralité des images familiales serait l'une des premières expressions de cet éclatement de valeurs (Laurin 1984: 16).

QUELQUES EFFETS DE CES MODIFICATIONS SUR LES JEUNES

Devant toutes les transformations que la famille a connues depuis quelques années, le thème de son éclatement est omniprésent dans la littérature consacrée à la sociologie de la famille. Les analyses critiques sont florissantes et ne s'accordent pas toujours dans l'interprétation de leurs verdicts: elles inspirent des conclusions nettement contradictoires.

Pour certains auteurs, les changements auraient été bénéfiques et correspondraient à une véritable démocratisation au sein de la famille: «La famille devient une association volontaire, le lieu de la synthèse (ou de la séparation) de ces individualités éthiquement constituées» (Kaufmann 1986: 18). Ou encore qu'ils seraient en étroite relation avec un certain progrès qualitatif au sein des relations familiales: «Le couple délivré des contraintes de l'institution aurait trouvé sa véritable signification» (Roussel 1989: 9).

Néanmoins, une deuxième tangente se dessine et incrimine les nouveaux modèles aux mérites des anciennes structures plus traditionnelles. Pour ceux qui y adhèrent, il est manifeste que cette évolution récente est néfaste et qu'elle met dangereusement en péril l'existence même de la famille (Ibid: 9). Certaines études, épousant ce point de vue, ont aussi largement fait état des conséquences de l'éclatement des familles, observés auprès des jeunes provenant de foyers désunis. Dans l'ensemble, ces recherches font apparaître une proportion considérable de foyers dissociés parmi les contingents de jeunes fugueurs, de suicidaires et de toxicomanes ainsi que les candidats à la délinquance juvénile

et à diverses autres formes d'inadaptation sociale (Comité sénatorial sur la jeunesse 1986; Liberman 1979; Corneau 1989).

Qu'on approuve ou non cette montée de nouvelles formes de vie familiale, l'essentiel serait, à nos yeux, d'en mesurer certaines conséquences sur le climat social des jeunes et non pas d'en faire le procès et de la mettre illico sur le banc des accusés. De toute évidence, il semblerait d'ailleurs que ce serait moins la structure de la famille que la qualité du climat régnant en son sein qui garantirait aux jeunes les conditions de vie les plus propices à leur développement social. En ce sens, les revenus économiques, l'environnement matériel et humain de la famille importeraient davantage que le modèle familial adopté parmi la mosaïque de profils familiaux proposés (Desjardins 1983: 10).

Pourtant, nos propres recherches nous ont permis de croire que la qualité du tissu familial d'un grand nombre de familles reconstruites, monoparentales et décomposées par les séparations ou les divorces, serait grandement perturbée, ce qui pourrait altérer les chances d'épanouissement des jeunes. En effet, comme nous tenterons de le démontrer, certains de ces milieux familiaux sont une source indéniable d'obstacles dans le processus de maturation, d'autonomie et d'insertion sociale des jeunes et sont plutôt propices au développement de comportements pathologiques.

Nous sommes ainsi d'avis que la profonde mutation sociale opérée au sein de l'institution familiale peut avoir sérieusement affecté et perturbé le développement de plusieurs jeunes, au point de vouloir porter la responsabilité de l'éclosion de comportements marginaux chez certains. Il faut néanmoins noter

que les perturbations familiales ne sont pas toutes synonymes de détérioration au sein de la famille et ne conduisent pas nécessairement tous les jeunes vers des difficultés de comportements. Plusieurs jeunes, par exemple, franchissent l'expérience du divorce de leurs parents sans dommages et certains y gagneraient même de l'autonomie et de la maturité (Claes 1990: 77-78).

Il est pourtant évident à nos yeux que certaines de ces familles parviennent difficilement à assumer la qualité de leurs responsabilités auprès de leurs jeunes. La détresse financière des femmes en situation monoparentale corrobore bien ce postulat. Au Québec, en 1981, 62,3 % de ces familles vivaient sous les seuils de la pauvreté établis par Statistique Canada (Le Bourdais et Rose 1986: 181). Aussi, l'écart national entre le revenu moyen des familles dirigées par une femme et celui de l'ensemble des familles est également très significatif de la pauvreté écrasante des femmes sans conjoint. Alors que le revenu moyen des familles comptant deux parents était de 44 919 \$ en 1986, celui des familles monoparentales conduites par une femme s'établissait la même année à 17 353 \$ (Conseil national du bien-être social 1988: 121).

De plus, l'aide sociale semble souvent être le seul recours que ces familles possèdent afin d'assurer leur survie. En octobre 1983, selon les chiffres du Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, elles représentaient 57,2 % de l'ensemble des familles bénéficiaires d'aide sociale (Le Bourdais et Rose 1986: 183). Et leur progression est en hausse, puisque de 1981 à 1986, le nombre de famille monoparentales bénéficiant de l'aide sociale et à chef féminin, passe de 65 200 à 82 700 (Langlois 1990: 39). De plus, le dénuement économique de ces familles à chef féminin s'accentuerait

d'avantage par le fait que seulement 65 % de ces femmes recevraient une pension alimentaire de la part de leur ex-conjoint (Gunderson et al. 1990: 22).

Les familles monoparentales dirigées par une femme subissent donc la pauvreté à un niveau plus élevé que l'ensemble des autres familles. Sans oublier que le risque de pauvreté des familles monoparentales est quatre fois plus élevé que celui des familles biparentales (Langlois 1990: 38). La fragilité financière de ces foyers monoparentaux se répercute évidemment dans toutes les sphères de leur vie quotidienne et peut créer de nombreuses occasions où les parents ne peuvent tenir compte des besoins de leurs enfants.

Pour plusieurs, cette précarité est synonyme d'une incapacité à se nourrir et se loger adéquatement, à fournir un environnement physique adéquat à leurs enfants et à contribuer financièrement à leurs études, à avoir accès aux services de garde et aux différentes formes de loisirs, etc. Conséquemment, plusieurs jeunes doivent contribuer au revenu familial et mettent souvent précocement un terme à leur carrière d'étudiant.

La détérioration du tissu familial porte ainsi la responsabilité de nombreux problèmes qu'éprouvent les jeunes. Sur ce point, l'impact de la séparation ou du divorce parental sur les jeunes est une question fort épineuse. Même si les jeunes vivant ou ayant vécu une situation de rupture parentale ne sont pas tous affectés négativement, force est de reconnaître que la présence de symptômes pathologiques est significative dans bien des cas: «Le taux de divorce augmente constamment et le nombre d'enfants affectés par la séparation parentale est également en progression» (Clas 1990: 77). Des chercheurs ont d'ailleurs

clairement établis que les conduites délinquantes et asociales de plusieurs jeunes seraient le fruit d'une rupture parentale et que ces derniers seraient davantage portés à la dépression et à maintenir des idées suicidaires (Ibid: 83).

Les contraintes économiques et la détérioration des relations familiales engendrent évidemment bien du stress et des perturbations au sein des familles. Et les résultats en sont parfois tragiques. Par exemple, les chiffres indiquent que les cas de mauvais traitements chez les jeunes arrivent trois fois plus souvent chez les jeunes femmes qui reçoivent de l'aide sociale et élèvent leurs enfants seules (Demers 1987: 74, 76). Par ailleurs, Marc Tourigny, auteur d'un livre sur l'enfance maltraitée, souligne que chaque année au Québec, plus de 20 000 enfants sont victimes de mauvais traitements (négligence affective, abus physique, sexuel et psychologique) et qu'au moins la moitié d'entre eux sont retirés de leur foyer pour être confiés à un centre ou à une famille d'accueil (Tourigny 1988: 1, 19).

Evidemment, ces enfants ne sont pas tous issus de foyers monoparentaux et démembrés, mais leur situation est souvent la résultante d'un environnement social déficient. Toujours selon Tourigny, ces mauvais traitements auraient de lourdes conséquences sur les jeunes qui pourraient hypothéquer ainsi leur future vie d'adulte. Affectant leur développement global et leur santé psychologique, ces comportements pernicieux seraient la source de diverses formes d'inadaptation sociale, de difficultés scolaires et de problèmes d'estime de soi, et pourraient conduire certains jeunes à la délinquance et à la fugue du foyer familial (Ibid: 46-47).

Même s'ils ne sont pas toujours la cible des sévices, beaucoup d'enfants sont pourtant témoins de violence familiale. Au pays, la montée d'homicides conjugaux toucherait une femme sur huit (Lacombe 1990: 46). Même si les enfants ne sont pas directement victimes de ces actes de brutalité, il ne faut pas sous-estimer leur impact sur ces derniers. Au Canada en 1985, ils seraient au moins 110 000 à avoir vécu dans une atmosphère de violence familiale (MacLeod 1987: 35). Ces enfants risquent aussi d'être fortement perturbés et de développer des problèmes d'adaptation et de comportement (MacLeod 1987: 36).

Afin de se soustraire à un environnement familial menaçant, malsain ou perturbé qu'ils refusent et dans lequel ils se sentent rejetés, certains jeunes s'enfuient de leur foyer. Pour la seule ville de Montréal, chez les moins de 18 ans, les statistiques policières enregistrent annuellement environ 2 000 cas de fugues effectuées par des individus différents (Bernier 1990: 215). Au terme d'une enquête portant sur les jeunes fugueurs de la région de Montréal, Léon Bernier a fait la constatation que cet acte révèle une crise profonde du milieu familial: «..., la fugue est plus souvent le cri muet d'un individu qui a mal et qui en général a mal à sa famille» (Ibid: 216). Dans la majorité des cas, les parents sont séparés ou divorcés et c'est souvent la mère qui assure leur garde. De plus, ces jeunes auraient aussi souvent connu de la violence physique ou des relations incestueuses à leur endroit (Ibid: 219).

Marguerite Michelle Côté, dans son récent ouvrage qui trace le portrait des jeunes de la rue à Montréal, évoque à maintes reprises la suite souvent tragique de la fuite des mineurs. Selon les divers témoignages qu'elle a recueillis lors de son enquête, la fugue semble être un tremplin propice à l'entrée des jeunes

au monde de la rue, dans la mesure où plusieurs jeunes, pour survivre, doivent se livrer à la prostitution et commettre divers actes de criminalité (Côté 1991: 61-90).

Il semblerait ainsi que les conditions matérielles et socio-affectives d'un certain nombre de jeunes se seraient dégradées au cours des dernières années. Même si la famille demeure encore le lieu par excellence des solidarités où les individus vont satisfaire leurs besoins affectifs et trouver le support nécessaire durant les périodes difficiles, certaines d'entre elles parviennent difficilement à réaliser ce projet. Ce fut le cas pour la majorité de celles des jeunes itinérants. En fait, c'est le principal constat qui émane de l'ensemble des recherches portant sur cette population.

LE PROFIL FAMILIAL DES JEUNES SANS-ABRI

Selon les résultats de l'étude exploratoire de Pierre Simard sur le profil des sans-abri de la région de Montréal, le voyage de l'itinérant débiterait au sein même de sa famille. En effet, son analyse statistique fait ressortir que les cellules familiales d'origine des jeunes sans-abri sont plus que souvent désunies et constituent l'indice d'une vive désintégration sociale pour ces derniers. Deux itinérants de moins de trente ans sur trois (64 %) sont issus d'une famille séparée. Plus de 62 % parmi cette même cohorte d'âges ont vécu moins de 13 ans avec leur père et 20 % moins de 1 an (Simard 1990: 24, 29).

Toujours selon les résultats de l'étude réalisée par Simard, le déracinement familial semble aussi être une caractéristique fréquemment inhérente

à l'histoire de vie des jeunes itinérants, puisque 48 % d'entre eux ont séjourné en familles d'accueil durant leur enfance. Parmi ces jeunes, ne sont pas rares ceux qui ont déambulé de familles d'accueil en familles d'accueil: la moitié d'entre eux ont dû s'adapter à plus de quatre différentes familles substitutives (Ibid: 48-49). On peut facilement imaginer les conséquences d'une telle instabilité familiale sur le comportement des jeunes, d'autant plus que cette situation engendre souvent une rupture de liens avec chacun des membres de la famille d'origine.

L'équipe du docteur Yves Lamontagne, dans son enquête portant sur les jeunes sans-abri québécois, a fait une constatation qui correspond étroitement à celle de Pierre Simard: le climat familial du jeune sans-abri est fortement perturbé. En plus d'avoir elle aussi enregistré un taux élevé de séparations et de divorces dans les familles d'origine, cette équipe de chercheurs québécois a relevé la présence de comportements familiaux pathogènes dans plusieurs des cas. En effet, chez les parents, ils ont remarqué une sévère tendance à la violence physique (52,8 %) et que ces derniers sont responsables d'actes sexuels répréhensibles à l'endroit des enfants dans 16,9 % des cas. De plus, la solidarité des familles des jeunes sans-abri serait visiblement défaillante, puisque plus de 80 % des jeunes n'ont plus de contacts avec leurs proches (Lamontagne et al. 1987: 56, 58).

Autant de soutiens que la famille peut apporter à l'épanouissement, à la quête d'autonomie et d'insertion sociale des jeunes, autant de malaises qu'elle peut engendrer de par son absence ou sa désintégration. Dans la présente conjoncture économique, par exemple, où les jeunes sont souvent exclus du marché

du travail ou cantonnés dans des secteurs d'activités ne favorisant pas leur autonomie financière, la proximité et le support moral et financier des parents leur sont salutaires: «La solidarité familiale, c'est une foule de petites choses qui permettent de passer au travers des périodes creuses» (Gauthier 1988: 113).

Pour ceux qui n'ont pas ce filet tendu sous les pieds, la réalité prend un sens différent. Pour certains, c'est l'appel à la débrouillardise de survie, pour d'autres, c'est la descente graduelle à la rue. Leurs noms viendront grossir la liste déjà trop longue des jeunes disparus. Et on ne compte déjà plus le nombre de jeunes fugueurs qui se sont esquivés du milieu familial pour ne plus jamais revenir au bercail. Pour eux, les rues des grands centres urbains deviendront leur unique foyer.

Heureusement, pour un grand nombre de jeunes, la famille continue d'être le premier lieu de solidarité et le berceau d'acquisition d'outils leur permettant d'atteindre un certain équilibre. Il n'en demeure pas moins que pour plusieurs, comme nous l'avons écrit et démontré précédemment, la famille peut constituer le premier maillon d'un long processus de désintégration sociale qui favorise l'éclosion de comportements pathologiques. Le bref tableau que nous avons brossé sur le profil de la cellule familiale des jeunes itinérants confirme ainsi notre hypothèse de départ, car tous les indicateurs évoqués pointent vers la même direction: le support initial de la cellule familiale a fait défaut à la majorité des jeunes sans-abri.

QUATRIEME CHAPITRE

LES JEUNES ET LE SYSTEME D'EDUCATION

Même si la famille constitue le premier milieu de vie des jeunes, elle n'est pourtant pas la seule institution à jouer un rôle déterminant dans le processus de socialisation de ces derniers. Tout comme la famille, l'école est une institution qui cimente et consolide l'insertion sociale des jeunes et qui exerce une vive influence sur leur avenir. Et tout comme elle, l'institution scolaire semble témoigner d'un certain malaise qui risque d'altérer les possibilités d'insertion sociale des jeunes. Un malaise qui pourra même amener un certain nombre d'entre-eux à s'inscrire dans la genèse de l'itinérance des moins de trente ans. C'est du moins ce que les pages suivantes tenteront de préciser davantage...

LES PRINCIPALES FONCTIONS INHERENTES AU SYSTEME D'EDUCATION

Dans la perspective d'une analyse sociologique, on attribue volontiers à l'école un vaste champ de responsabilités. Parmi ces nombreuses fonctions, on lui destine, principalement, d'être le lieu privilégié de la transmission des connaissances, du développement des aptitudes intellectuelles et du savoir-faire en vue de la préparation au marché du travail (Mellouki et Ribeiro 1983: 112-113). Et au seuil des années soixantes, le Gouvernement du Québec avait d'ailleurs fait le souhait, en démocratisant son système d'enseignement, de pouvoir favoriser à tous l'accessibilité à ce lieu éducatif, sans distinction d'origine sociale.

Les finalités accordées au système d'éducation ne se limitent pourtant pas qu'à la simple formation académique. L'école est plus qu'un endroit où on y apprend à lire et à compter dans le but d'y obtenir un diplôme. L'école est un milieu de vie pour les jeunes. Ils y nouent des amitiés, ils y développent leur personnalité, ils y forment des opinions, ils y forgent aussi des rêves pour leur carrière, pour leur avenir, etc. Ainsi, non seulement le milieu scolaire est-il propice à la transmission des connaissances, mais il est aussi un important agent du processus de socialisation.

Tenus légalement d'y être de la maternelle jusqu'à l'âge de 16 ans, les jeunes forment ainsi, selon l'expression de Fernand Dumont, une «société scolaire» (Dumont 1986: 24). Et cette dernière consacrera à l'école une très grande partie de sa jeunesse: «(...) la fréquentation scolaire constitue un des éléments marquant du cycle de vie correspondant à la jeunesse» (Trottier 1986: 125). L'influence de l'école sur le processus d'insertion sociale et sur la destinée des jeunes doit être ainsi prise en considération et ne doit surtout pas être négligée.

Dans cette optique, il va sans dire que l'impact du système éducatif est assez significatif sur l'apprentissage de la vie des jeunes et sur leur entrée prochaine dans le monde des adultes. Pourtant, certains faits semblent indiquer que l'école ne serait pas à la hauteur de ses lourdes fonctions et qu'elle ne répondrait pas adéquatement aux attentes de nombreux étudiants et à la réalité du marché du travail. Et les critiques sont nombreuses à corroborer cette idée: le milieu scolaire ne s'acquitterait pas honorablement de ses obligations et de son désir de démocratisation.

On avait cru cependant que la modernisation du système d'éducation québécois, amorcée dans les années 60, aurait comblé les besoins académiques et professionnels des jeunes issus de tous les milieux. A l'époque, le Gouvernement québécois avait d'ailleurs considérablement investi en ressources humaines, matérielles et financières pour atteindre ce but (Ministère de l'éducation du Québec 1987: 88). Et les résultats ne tardèrent pas à se manifester. Le visage de l'éducation au Québec se transforma radicalement : la démocratisation de l'enseignement devait favoriser l'accessibilité à l'école pour tous (Trottier 1986: 132), la formation des enseignants fut prise en charge par les universités, le réseau des Cégeps et le Ministère de l'Education furent créés, les polyvalentes ouvrirent leurs portes (Milner 1984: 43-45), la gratuité de l'enseignement jusqu'au seuil universitaire fut implantée (Langlois 1990: 67), etc.

En fait, les progrès de ce remaniement de l'éducation furent si importants qu'en peu de temps, «le Québec avait surpassé la moyenne canadienne pour la proportion d'enfants fréquentant l'école et le montant des dépenses per capita consacrée à l'éducation» (Milner 1984: 46). Et les enfants de l'après-guerre, les «baby-boomers», furent de plus en plus nombreux à fréquenter les bancs des écoles et pour une plus longue durée.

L'IMPACT DU REMANIEMENT DE L'EDUCATION SUR LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES JEUNES

Les années se sont envolées depuis l'époque des grands remaniements. Aujourd'hui, à l'aube des années 90, interrogeons-nous sur les fruits récoltés

par le système d'éducation québécois. Le mouvement de démocratisation de l'enseignement a-t-il parvenu à contrer les inégalités scolaires? A-t-il favorisé l'accès pour tous à l'enseignement supérieur? La réforme de l'éducation a-t-elle réussi à soutenir une corrélation positive entre la scolarité, l'obtention d'un emploi et le statut social? A-t-elle parvenue à éliminer l'éjection précoce des jeunes du système scolaire?

A ces questions, les réponses sont peu reluisantes. Malgré tous les efforts déployés, la réforme scolaire québécoise ne semble pas avoir récolté les fruits escomptés. Pire encore. L'école est la source de bien des mécontentements et le point de mire de nombreuses railleries. Pierre Dandurand, dans un article consacré à la situation de la formation professionnelle au Québec, parle même d'une crise de légitimité et de confiance en l'institution scolaire (Dandurand 1986: 209).

Tant de l'intérieur que de l'extérieur, l'école est perçue négativement. Et aussi par les principaux intéressés, les étudiants eux-mêmes. Cette dernière leur apparaît déconnectée de la «vraie vie» (Guérin 1986: 66). Certains considèrent que les services éducatifs sont mal adaptés à leurs besoins (Conseil supérieur de l'éducation 1983: 7) ou que les compétences et les connaissances que l'école leurs offre ne se concilient pas avec la réalité sociale (Secrétariat d'Etat à la jeunesse 1984a: 54). Plusieurs craignent aussi de ne pouvoir se trouver un emploi, quelle que soit la formation reçue (Ibid: 54).

Les étudiants du niveau secondaire, plus spécifiquement, reprochent à l'école d'être ennuyeuse, désuète et même dépersonnalisante: «Le roulement des

classes, le fait de changer constamment de professeur et la taille de la population étudiante contribuent à engendrer la conformité, la passivité et une perte d'estime personnelle» (Ibid: 53). L'organisation même de l'école secondaire encourage peu les contacts personnels satisfaisants avec les professeurs et parfois, ces derniers connaissent à peine leurs étudiants.

Au caractère impersonnel des salles de cours de plusieurs grandes polyvalentes s'ajoute aussi la critique faite à l'architecture même de ces bâtiments: de vastes édifices en béton, souvent sans fenêtres et dont l'aspect sinistre évoque plutôt l'univers carcéral. Rien d'étonnant à ce que plusieurs jeunes perçoivent l'école comme étant un lieu autoritaire où ils sont confinés à la solitude et si peu considérés comme individu (Conseil supérieur de l'éducation 1983: 7). La vague déferlante de violence dans certaines institutions secondaires ne serait d'ailleurs pas étrangère à ce sentiment de non-reconnaissance où les agressions sont souvent de «pathétiques tentatives pour exister aux yeux d'autrui» (Cusson 1989: 44).

En conséquence, l'école secondaire sera une étape difficile pour certains jeunes et même une épreuve à surmonter: «Elle est vécue sur un mode obligé, monotone et passif. Comme une épreuve, on attend que ça se passe, du lundi matin au vendredi soir et d'une année à l'autre» (Cournoyer 1985: 47). Cette réalité que vivent plusieurs jeunes est d'autant plus problématique qu'ils devront y cheminer durant plusieurs années et y consacrer ainsi une grande partie de leur adolescence.

Le manque d'intérêt envers l'école pourrait être aussi considéré comme le résultat du haut niveau de stress éprouvé face à la discipline, aux évaluations, à l'exigence de rendement et de performance, à la compétition, aux programmes imposés, etc. L'école serait-elle un milieu de vie stressant pour les jeunes? Dans un article consacré aux conséquences du stress en milieu scolaire, André Lépine affirme que ce dernier constituerait vraiment un environnement stressant pour les élèves et il en expose certains facteurs: «A chaque année, les élèves ont à s'adapter à un nouvel environnement géographique, à de nouvelles classes dont ils ignorent souvent la localisation, à un nouvel horaire, à de nouvelles règles administratives et disciplinaires, à de nouveaux domaines de réflexion, à de nouveaux maîtres et à leur rythme d'enseignement, à leur façon de s'exprimer, à leurs exigences pédagogiques, à leurs échéanciers, à leur mode d'évaluation, etc.» (Lépine 1986: 17).

En plus de devoir s'adapter rapidement à son nouvel environnement, l'élève doit aussi affronter l'idéologie de la nécessité de la réussite scolaire. Dans le but d'améliorer l'efficacité de l'enseignement, le milieu scolaire a mis à l'honneur la promotion de l'excellence et de la compétition (Parazelli 1989: 187). Le message lancé en 1987 par le Ministère de l'éducation du Québec est assez éloquent dans ce sens: «Être ingénieur ou informaticien ne garantit pas un emploi; être un bon ingénieur ou un bon informaticien, oui. (...) Les excellents vont percer, même dans les secteurs à faible croissance; les médiocres vont piétiner, y compris dans les carrières prometteuses» (Ministère de l'éducation du Québec 1987: 18).

Cet accent mis sur la performance individuelle constitue évidemment un événement fort stressant dont les conséquences sont assez importantes. Les élèves ne pouvant correspondre aux critères imposés par le culte de la réussite se sentiront classés parmi les «ratés». Ils perdront l'approbation des enseignants ainsi que la reconnaissance sociale liée aux succès scolaires (Pepin 1988: 10). Ils se retrouveront, selon les dires de Michel Parazelli, dans un vide social, dépossédés des lieux qu'ils devraient normalement bénéficier: lieux d'éducation, de socialisation et d'épanouissement socio-culturel (Parazelli 1989: 187).

Le stress engendré par la compétition provoque ainsi une multitude d'effets nuisibles chez les plus faibles, chez ceux qui vivent des échecs. La compétition affecte l'autodétermination de l'élève, provoque une baisse de motivation intrinsèque et diminue aussi le sentiment de compétence (Pepin 1988: 10). Et face à cet environnement compétitif, les jeunes auront des réactions différentes. Selon l'analyse d'André Lépine, la dépression, l'absentéisme, le décrochage et même le suicide seront des actes auxquels pourront répondre un certain nombre de jeunes à ce milieu de vie stressant (Lépine 1986: 17).

Des études réalisées sur l'inadaptation scolaire révèlent ainsi l'existence d'une désaffectation et un rejet de l'école chez un nombre considérable de jeunes. Elles soulignent, entre autres, le taux élevé d'absentéisme, soit l'équivalent d'un mois d'école par année, pour 25 % de la clientèle étudiante du secondaire (La Perrière 1982: 71). Les statistiques concernant le décrochage scolaire au Québec sont aussi éloquentes. Sur 100 jeunes qui accèdent aux études collégiales, plus de 40 % lâcheront au cours de route (Pepin 1988: 9) et la

probabilité qu'un élève abandonne les études secondaires s'élevait à 35,7 % en 1989 (Boudreault 1992: 13). Si la tendance actuelle se maintient au niveau secondaire, cela signifie concrètement que 30 000 jeunes viendront annuellement rejoindre les rangs des sous-scolarisés (Ibid: 13). Des études ont de plus souligné que le manque d'estime de soi en ce qui a trait au rendement scolaire, le sentiment d'impuissance et d'aliénation de l'école et les difficultés d'adaptation au contexte social de l'école figuraient au nombre des motifs qui poussent les jeunes à quitter l'école (Langevin 1992: 18).

Par ailleurs, d'autres recherches ont pu établir qu'un grand nombre d'étudiants québécois demeurent analphabètes même après avoir fréquenté le milieu scolaire durant plusieurs années. Malgré la démocratisation scolaire, la scolarisation obligatoire et le développement des réseaux d'éducation, l'alphabétisation n'est pas assurée pour tous: l'analphabétisme est encore une réalité tangible dans notre société (Institut canadien d'éducation des adultes 1989: 18). En 1987, les données de l'enquête nationale sur l'analphabétisme du rapport Southam indiquaient que 17 % des francophones du Canada âgés de 18-34 ans étaient considérés analphabètes (Ibid: 27). Et selon ce même rapport, le Québec compterait à lui-seul une proportion particulièrement élevée d'analphabètes, avec un taux enregistré de 28 % (Ibid 26).

Mais un environnement stressant et la promotion de l'excellence ne sont pas les seules explications possibles au dérapage académique de milliers de jeunes. L'abandon et l'échec scolaires tiennent aussi parfois à un contexte familial déficient, brisé ou économiquement défavorisé qui apporte peu de soutien et d'encadrement au jeune (Ministère de l'éducation du Québec 1982: 6) ou qui

l'oblige à assumer précocement la responsabilité de gagner sa vie (Gauthier 1988: 6). A ce titre, il serait important de souligner ici qu'une école desservant des élèves provenant de milieux à faibles revenus risque généralement de produire davantage de jeunes aux prises avec des difficultés de cheminement scolaire (Boudreault 1992: 14).

Pour leur part, certains auteurs considèrent que le comportement pathologique de plusieurs étudiants se traduirait par l'incapacité de l'appareil scolaire à tenir compte des valeurs, des modes de vie et des difficultés propres aux milieux défavorisés. Comme l'écrivait Pierre Bourdieu, la culture et l'idéologie véhiculées à l'école serait le prolongement naturel du milieu familial de certains élèves. Pour d'autres, ce serait un véritable processus d'acculturation qui leur est imposé (Bourdieu 1970: 144). Les pratiques scolaires, les modes d'apprentissage et les outils d'évaluation imposeraient ainsi un code linguistique et des valeurs culturelles qui n'épouseraient pas la réalité d'une importante partie de la clientèle scolaire. Ils provoqueraient plutôt l'exclusion des élèves provenant de milieux défavorisés. Cela pourrait peut-être expliquer en partie pourquoi plusieurs jeunes considèrent l'école comme étant déconnectée de la «vraie vie» et mal adaptée à leurs besoins.

A d'autres occasions, l'inadaptation scolaire, voire le décrochage en particulier, est souvent le résultat de la perception que se font les jeunes de la pertinence de l'éducation. Pour certains, la relation entre l'instruction et le marché du travail n'est vraiment pas évidente. A une époque où même des diplômés universitaires se retrouvent au chômage et où plusieurs ont un emploi

hors de leur champs de spécialisation, la pertinence de l'utilité des études est plutôt douteuse à leurs yeux (Guérin 1986: 66).

Comme l'instruction n'apparaît plus comme un gage de réussite et une porte d'entrée assurée au marché du travail, plusieurs jeunes quitteront ainsi l'école prématurément ou n'oseront pas s'aventurer vers des études postsecondaires. Ils préféreront cueillir le premier emploi disponible dès maintenant plutôt que d'entreprendre de longues études qui ne leur garantiront peut-être pas un emploi régulier (Gauthier 1988: 51, 186).

Est-ce que les craintes des étudiants sont fondées? L'école peut-elle encore aujourd'hui, comme dans les années soixantes, être vraiment considérée comme étant la voie royale vers un bon emploi? A l'aube des années 90, avec la récession que connaît l'économie, il est évident que le simple fait de détenir un diplôme de fin d'études n'épargne pas l'étudiant du chômage. Même si la formation scolaire représente une clé importante qui ouvre la porte au marché du travail, elle n'est pourtant plus un «passe-partout» ou une arme invincible contre le chômage.

Des diplômés fraîchement sortis du collège ou de l'université piétineront longtemps avant de dénicher l'emploi convoité. Plusieurs ne pourront obtenir que des emplois contractuels ou à temps partiel quand ce n'est pas l'obligation d'opter pour un emploi qui ne correspond en rien à la formation reçue. Certains se heurteront à des secteurs d'emploi saturés. D'autres encore demeureront d'éternels étudiants, faute d'avoir accès au marché du travail (Toussaint 1986: 186).

Plusieurs auteurs ont effet clairement spécifié que quelque soit le niveau de scolarité, nul n'est vraiment à l'abri absolu du non-emploi (Gauthier, 1988: 182; Moisset 1983: 242; Payeur 1987: 11). Pourtant, ces mêmes auteurs sont unanimes à établir quand même une corrélation positive entre le bagage scolaire et l'insertion professionnelle. Malgré le taux élevé de chômeurs instruits, la fréquentation scolaire est encore aujourd'hui l'option gagnante ou une variable déterminante pour l'acquisition d'un emploi, même si son obtention n'est pas immédiate ou que le travail décroché ne correspond pas au domaine d'études. Ainsi, pour l'économiste Richard Langlois, la pauvreté et la sous-scolarisation évoquent encore à notre époque deux notions équivalentes: «Le risque de pauvreté est quatre fois plus élevé pour quelqu'un qui n'a pas complété son cours secondaire que pour une personne possédant un diplôme universitaire» (Langlois 1990: 70).

Si personne ne peut affirmer détenir un solide bouclier contre le chômage, ceux qui ont fréquenté les bancs d'école plus longtemps sont davantage susceptibles d'être moins affectés par le non-emploi. Des enquêtes menées par le Gouvernement du Québec sur les finissants des divers paliers d'éducation font observer que la situation sur le marché du travail se différencie considérablement selon le type de diplôme obtenu. Leurs résultats indiquent que les diplômés du professionnel court enregistraient en 1984 un taux de chômage qui s'élevait à 54,2 %, comparablement à 36,8 % pour leurs collègues du professionnel long (Statistique Canada 1986: 39). Ces même enquêtes indiquent qu'en 1982, le taux de chômage des finissants du premier cycle universitaire était de 9,8 % chez les hommes et de 14,7 % chez les femmes et cela deux ans après l'obtention de leur diplôme (Ibid: 78).

Ces quelques chiffres témoignent de l'importance capitale de la fréquentation scolaire dans les chances de réussite sur le marché du travail. Plus les études ont été poussées, meilleures sont les perspectives d'obtention d'emploi. Aux étudiants qui ont abandonné la poursuite du diplôme d'études secondaires, exigence minimale pour la plupart des emplois actuels, l'insertion professionnelle n'est pas assurée. Et l'avenir leur semblera encore plus sombre compte tenu de certaines prédictions qui suggèrent que les exigences de scolarité pour l'obtention d'un emploi connaîtront une croissance constante pour les années à venir (Ministère de l'éducation 1987: 19).

Pourtant, malgré les exigences actuelles de scolarisation du marché du travail, des centaines d'étudiants feront avorter prématurément leurs études ou ne les pousseront pas loin. Et les quelques raisons invoquées, comme nous l'avons vu, sont multiples: la crainte d'un avenir incertain et le rejet de la pertinence de l'école face à l'emploi, les sentiments d'impuissance et d'aliénation face à l'école, le manque de motivation et d'encadrement, l'absence de gratification, l'inadaptation scolaire, le stress engendré par la compétition et le culte de la réussite, la nécessité de devoir précocement subvenir seul à ses besoins, etc.

A cette liste d'éléments pouvant expliquer l'abandon scolaire et le renoncement aux études postsecondaires peut aussi s'ajouter le spectre des dettes d'études. En fait, la perspective de l'endettement semble contredire l'adage populaire lancé dans la foulée des années soixantes: «qui s'instruit, s'enrichit». Pour plusieurs, cette formule n'aurait plus de résonance (Gauthier 1988: 185-186). Ainsi, beaucoup d'étudiants québécois du niveau postsecondaire

s'inquiètent de la récente hausse des frais de scolarité et de la situation économique précaire dans laquelle les convient les études. Ces dernières obligent souvent les étudiants à s'engager dans des dettes faramineuses que certains doivent rembourser à même leurs prestations d'aide sociale (Gauthier 1987: 59).

A d'autres moments, elles incitent les étudiants à s'engager dans diverses stratégies économiques afin de s'assurer des revenus suffisants que ne peuvent combler à eux-seuls les prêts et les bourses. Ainsi, la combinaison études et travail constitue une réalité de plus en plus importante pour un grand nombre d'étudiants (La Perrière 1982: 76). Par exemple, près de 70 % des universitaires, doivent ainsi cumuler leurs études et un travail, ce qui constitue un phénomène allant en s'accroissant, ces dernières années (Lanthier 1987: 27). Et cette situation est aussi présente tant chez les étudiants du collégial que ceux du secondaire. Enfin, pour d'autres, la solution aux problèmes économiques réside dans l'inscription de cours à temps partiel, ne pouvant se permettre financièrement d'accéder aux études à temps plein. Cette stratégie semble d'ailleurs être la favorite des moins bien nantis des étudiants (La Perrière 1982: 77).

Pour les étudiants qui ne peuvent compter sur l'appui financière des parents et sur celle des bourses d'études, la situation est d'autant plus critique. L'aide accordée par les parents n'est pas toujours évidente et même pour les milieux économiquement favorisés. Ce qui pénalise grandement l'étudiant qui fait sa demande de prêts et bourses, car on ne lui accordera pas le droit à l'accès aux bourses d'études du Gouvernement du Québec normalement distribuées

à ceux dont les revenus parentaux sont jugés insuffisants. Plusieurs d'entre-eux choisiront de quitter momentanément l'école pour n'y retourner que lorsqu'ils auront atteint un statut indépendant et ainsi pouvoir bénéficier eux-aussi du programme de bourses d'études.

Si la pauvreté peut fermer la porte à l'éducation, cette dernière peut aussi l'ouvrir facilement à la pauvreté. Selon une enquête menée par le Bureau de la statistique du Québec, l'étudiant qui n'habite plus chez ses parents doit consacrer de 61 à 64 % de ses revenus pour couvrir les frais de logement, de nourriture et d'habillement. Après avoir comblé les besoins essentiels, il ne reste que peu d'argent. Une grande majorité d'entre-eux vivrait plutôt sous le seuil de la pauvreté (Lanthier 1987: 27). A cette seule perspective, il n'est pas surprenant que plusieurs se décourageront d'entreprendre des études universitaires. Et encore plus si l'étudiant ne peut compter vraiment sur l'appui financier parental.

Jugée éloignée de la réalité de certains milieux, l'école n'est plus considérée ici comme étant un important facteur de réduction des inégalités économiques et sociales. Malgré l'espérance des années soixantes en une école réformée où le service éducatif serait ouvert et accessible à tous, sans aucune distinction, des inégalités socio-économiques sont toujours présentes: inadaptation, abandon, analphabétisme, décrochage, absentéisme, etc. (Laforce et Massot 1983: 158). Et une école qui ouvre ses bras aux jeunes de tous les milieux semble plutôt illusoire. Des études démontrent que l'école sélectionne et qu'elle privilégie en premier les plus favorisés: 40 % des étudiants à temps plein fréquentant les institutions universitaires se recruteront auprès des

familles de cadres supérieurs et moyens, de propriétaires de PME et de gens de professions libérales et scientifiques (Langlois 1990: 70).

Par ailleurs, avec la création des écoles secondaires et du réseau des Cégeps, d'autres formes de différences ou d'inégalités sont plutôt apparues quant au type de formation reçue, soit le secteur général et celui professionnel (Trottier 1986: 132). Ces deux types de formation sont en effet susceptibles de perpétuer des inégalités d'accès à l'éducation postsecondaire puisque le diplôme d'études secondaires est terminal pour une majorité des finissants du secteur professionnel (Payeur 1987: 17). Cette inégalité face au type de formation reçue est d'autant plus critique que la formation professionnelle au niveau secondaire est le lot d'une proportion élevée d'étudiants provenant de milieux défavorisés.

Le lien entre la sous-scolarisation et la pauvreté est indéniable. Avoir en mains un diplôme de fin d'études secondaires constitue un atout minimal pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes québécois contemporains. Pour ceux qui ne détiennent pas au moins cette clé, une autre porte risque de s'ouvrir: celle de la pauvreté. Le niveau de scolarité constitue ainsi un facteur inhérent à la situation économique de l'individu où les moins scolarisés demeurent encore le groupe le plus affecté par la pauvreté. Et il est depuis longtemps admis au sein des études relatives à l'itinérance que cette dernière évolue étroitement avec le phénomène de la pauvreté.

Les résultats de l'enquête de l'équipe du docteur Yves Lamontagne établissent sans équivoque l'existence de la pauvreté chez les familles initiales des jeunes itinérants québécois. Les chiffres indiquent qu'en 1985, plus de la

moitié des itinérants de moins de trente ans (54,2) étaient issus d'une famille où le père ou le conjoint de la mère exerçait un métier non spécialisé (Lamontagne et al. 1987: 53). De plus, 40 % des familles d'origine avaient reçu des prestations d'aide sociale durant une période s'échelonnant à plus de six mois (Ibid: 53). Et comme nous l'avons vu au chapitre précédent, un très haut pourcentage de jeunes sans-abri proviendraient d'une famille monoparentale dirigée par la mère, accentuant par le fait même le risque de pauvreté.

LE PROFIL SCOLAIRE DES JEUNES SANS-ABRI

La situation économique précaire des familles d'origine a certainement eu une influence sur le cheminement scolaire des jeunes itinérants. Comme nous l'avons signalé, les jeunes issus des couches défavorisées sont généralement les premiers appelés à quitter l'école prématurément. Pour eux, l'accès aux études postsecondaires leur est habituellement moins ouvert et leur chance d'obtenir un diplôme de fins d'études secondaires est inférieure à celle des jeunes issus de milieux plus favorisés. Si les jeunes itinérants de moins de trente ans sont en majorité issus de milieux défavorisés, le lien entre l'origine sociale et le niveau de scolarité acquis est d'autant plus confirmé.

A ce titre, l'étude de Shirley Roy sur les personnes itinérantes de Montréal vient corroborer cette idée: moins la scolarisation est élevée, meilleures sont les chances de se retrouver sous l'emprise de l'itinérance. Les résultats d'un sondage qu'elle a effectué en 1985 sur les itinérants fréquentant l'Accueil Bonneau de Montréal témoignent du peu d'instruction des personnes sans-abri. En effet, près de 9 personnes sur 10 âgées de moins de trente ans (89.4

%) n'auraient pas atteint une scolarité dépassant la douzième année (Roy 1988: 77).

L'équipe du docteur Yves Lamontagne s'est aussi intéressée au profil scolaire des personnes itinérantes. Tout comme les résultats de l'étude de Shirley Roy, leur étude démontre la carence en éducation des jeunes sans-abri de moins de trente ans. Selon leur étude, plusieurs d'entre-eux ne sauraient ni lire, ni écrire. Et pour ceux qui auraient atteint un niveau postsecondaire (12 %), l'enquête atteste qu'il s'agirait en fait d'études qui ont été avortées (Lamontagne et al. 1987: 61).

Même si le niveau d'instruction des jeunes itinérants de moins de trente ans est supérieur à celui de leurs aînés, leur scolarité demeure bien en deça des nouvelles exigences du marché du travail (Simard 1990: 151). Le projet de société qui se dessinait avec le remaniement du système scolaire n'a pas eu d'échos chez ces jeunes. Il semble bien que le mouvement de démocratisation scolaire qui a inspiré la réforme de l'enseignement au Québec ne soit pas parvenue pleinement à contrer les inégalités liées à l'origine sociale. En fait, l'école québécoise ne réussit pas à maintenir sur ses bancs un nombre considérable de jeunes qui quitteront leurs études sans avoir atteint le minimum d'instruction correspondant aux exigences du marché du travail. Sans diplôme, ni formation pertinente, ils seront nombreux à côtoyer les emplois sous-payés, le chômage et l'aide sociale. Ils seront aussi quelques-uns à s'enliser doucement vers l'itinérance, faute d'avoir été "expulsés" de l'école bien avant d'avoir acquis le savoir-faire et les aptitudes intellectuelles leur permettant de se tailler une place sur le marché du travail.

Ce court exposé que nous avons fait sur les fruits récoltés actuellement par le système scolaire québécois depuis les changements introduits dans son organisation, nous amène à croire que l'école ne serait pas un lieu démocratique qui favorise l'éducation à tous, sans distinction d'origine sociale. Le profil économique de la famille d'origine ainsi que le cheminement scolaire du jeune itinérant concourent à donner raison à notre hypothèse.

CINQUIEME CHAPITRE

LES JEUNES ET LE MARCHE DU TRAVAIL

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que l'exclusion du circuit scolaire d'un grand nombre d'étudiants contribuait à rendre le monde du travail difficilement accessible à plusieurs jeunes. Mais la situation actuelle du marché de l'emploi collabore, elle aussi, à rendre problématique l'insertion professionnelle des moins de trente ans et, du même coup, leur adhésion à la vie active. Et cette difficile insertion professionnelle concourt à marginaliser davantage les jeunes tant qu'à leur autonomie financière et à leur entrée prochaine dans la vie adulte.

Intégrés plus tard à la vie professionnelle-- ayant plus de difficulté à trouver rapidement un travail stable et devant allonger la période scolaire pour satisfaire les exigences actuelles du marché de l'emploi-- les jeunes d'aujourd'hui s'insèrent plus tardivement dans le monde adulte, ce qui tend à allonger l'espace préparatoire à la vie adulte au-delà du temps scolaire (Galland 1984). Les jeunes peu scolarisés, nous l'avons vu, risquent encore plus que les autres d'avoir à subir des retards importants au niveau de la transition de l'école au marché du travail. Une telle situation fait en sorte qu'une grande quantité de jeunes sont mis en attente pour une période indéterminée, entre l'école et l'obtention d'un emploi stable qui déterminera leur pleine intégration à la vie socio-économique.

Derniers arrivés sur le marché du travail, les jeunes font les frais de la présente conjoncture économique, occupant des emplois généralement précaires, à temps partiel et de courte durée (Tremblay et Van Schendel 1982: 36), ou doivent

se contenter parfois d'un emploi qui ne correspond pas à la hauteur de leur formation ou de leur compétence quand ce n'est pas tout simplement l'incapacité même à se trouver un travail quelconque (Comité sénatorial spécial sur la jeunesse 1986: 82). La société québécoise est ainsi frappée de plein fouet par une économie qui réussit mal à insérer convenablement ses jeunes sur le marché du travail.

Dans les prochaines pages, nous tenterons ainsi de démontrer comment les récentes transformations de la structure du marché du travail agissent comme facteurs pouvant interférer sur le développement du processus d'appauvrissement des moins de trente ans et sur leur soudaine entrée dans le monde de l'itinérance. Nous tenterons aussi de démontrer comment l'incapacité chronique du marché du travail à absorber la main-d'oeuvre des moins de trente ans et à leurs offrir des conditions d'emploi décentes serait un facteur pouvant être responsable non seulement de l'exclusion professionnelle des jeunes et de leur appauvrissement, mais aussi de leur marginalité en tant qu'acteurs sur la scène socio-économique.

LES PRINCIPALES FONCTIONS INHERENTES AU MARCHE DU TRAVAIL

Au même titre que la famille et l'école, le monde du travail est également considéré comme étant un important circuit d'insertion sociale et constitue aussi un milieu de vie pour les individus. Ces derniers devront généralement y cheminer durant plusieurs décennies et y déployer une grande partie de leurs énergies. Considéré comme étant l'étape succédant habituellement la phase scolaire, ce milieu de vie est aussi porteur d'un certain nombre d'attributs

positifs et de fonctions liés au processus d'intégration à l'ensemble de la société.

Parmi les nombreuses fonctions et attributs inhérents au monde du travail, on lui accorde généralement d'être générateur de réseaux sociaux et d'occasion de réalisation de soi (Boyer et Guedon 1989: 50); de façonner une structure temporelle aux individus (Schnapper 1984: 47); de rattacher ces derniers à des projets et des buts (Remion 1988: 10); de favoriser l'extension et l'enrichissement des relations interpersonnelles au-delà de la famille immédiate (Lamonde et Bélanger 1986: 86), etc.

Le fait de travailler confère aussi à l'individu une certaine sécurité financière lui permettant de participer à la société de consommation en lui facilitant l'accès aux biens dont cette dernière fait étalage: «Avoir un emploi, c'est participer à une production. C'est aussi obtenir, en contrepartie, un revenu, qui permet de consommer. L'insertion comme «producteur» a pour corollaire presque automatique l'insertion comme «consommateur»» (Remion 1988: 10).

Situé au coeur des relations sociales, le travail constitue ainsi un facteur déterminant de l'intégration sociale: «Le travail donne à l'individu son identité et sa place dans la société. Il lui fournit l'évidence que les autres ont besoin de lui et qu'il a quelque chose à offrir» (Demers 1982: 7). Ainsi, le fait de travailler contribue à se définir personnellement et à se situer au sein de la société dans la mesure où il fournit à l'individu son statut social. De plus, nous l'avons vu, l'acquisition d'un emploi fournit au travailleur un

certain revenu lui donnant l'occasion de participer, à différents niveaux, à la société de consommation.

QUELQUES EFFETS DES RECENTES TRANSFORMATIONS DE LA STRUCTURE DU MARCHE DU TRAVAIL SUR LES JEUNES

Pourtant, la situation actuelle de l'emploi fait en sorte que beaucoup d'individus ne peuvent accéder pleinement aux avantages personnels et socio-économiques reliés à l'acquisition d'un travail stable. Et parmi les principales victimes de l'instabilité et de la détérioration du marché de l'emploi, les jeunes font particulièrement figures de proue: «Dans la file d'attente des emplois, un nombre élevé de jeunes arrivent loin à l'arrière, soit en raison de leur faible niveau d'éducation (...), soit plus généralement à cause de leur manque d'expérience. Ils sont donc parmi les premiers à être mis à pied et parmi les derniers réembauchés» (Fortin 1986: 193-194).

A l'encontre de la nombreuse génération des jeunes de l'après-guerre, celle d'aujourd'hui n'accède ainsi que très difficilement au marché du travail. Pour la première, l'image du marché du travail qui se présentait à elle, à la sortie du système scolaire, était celle de la porte ouverte (Payeur 1987: 38) et était assurée d'acquiescer un travail (Comité sénatorial spécial sur la jeunesse 1986: 2). Or, les conditions d'emploi et la situation économique de la génération actuelle ne ressemblent très peu à celles qu'a connues la précédente. Si les jeunes finissants d'hier étaient presque assurés d'obtenir un emploi, ceux d'aujourd'hui se retrouvent plutôt en «panne», entre l'école et le marché du travail.

L'expansion soutenue de l'économie québécoise des années soixantes qui facilitait l'insertion professionnelle des finissants de l'époque a fait place à une conjoncture économique détériorée et à une hypersensibilité de l'emploi des jeunes à cette même conjoncture (Fortin 1986: 193). Une hypersensibilité qui se manifeste en premier lieu par le manque d'expérience de travail des jeunes et par la sous-scolarisation d'une proportion élevée d'entre eux (Ibid: 194). À la porte ouverte d'hier s'est donc substituée un marché de l'emploi qui entrouvre furtivement la sienne aux nouveaux venus.

Cependant, lorsque le monde du travail ouvre ses portes aux jeunes, c'est souvent pour leurs offrir des emplois précaires. En effet, un examen des types d'emplois disponibles ces dernières années au Québec indique que le travail régulier, permanent et à temps plein serait une denrée en voie de pénurie (Langlois 1990: 63; René 1990: 63) et qu'il deviendrait accessible pour une proportion de plus en restreinte d'individus (Boyer et Guedon 1989: 50). Ainsi, l'actuelle transformation du marché du travail s'inscrirait plutôt vers un mouvement de précarisation de l'emploi qui tend à se renforcer depuis les années 70: «Au Québec, des dizaines de milliers d'emplois ont subi un processus accéléré de détérioration de leurs conditions: réduction des salaires réels, protection moins grande, affaiblissements des bénéfices marginaux, durée limitée ou transitoire, etc.» (Lamonde et Bélanger 1986: 82).

Dans la foulée du mouvement de précarisation de l'emploi, on assiste systématiquement à la multiplication des formes particulières de travail: «De plus en plus, on parle de forme «a-typique» d'emplois dans la mesure où l'exercice de l'activité professionnelle s'écarte de l'habituel emploi salarié

à plein temps» (Ministère de l'Éducation du Québec 1987: 14). Ainsi, des régimes de travail sont soudainement apparus ou ont progressivement été développés. C'est pourquoi il est de plus en plus question de travail à la pige, de travail au noir ou clandestin, de travail contractuel, de travail à temps partiel, de travail à horaires fragmentés, de travail temporaire ou occasionnel, de travail alterné, de travail à domicile, de travail sur appel, de projets de travail dans le cadre d'un programme gouvernemental, etc. (Ibid: 14; Grell 1986: 222; Demers 1989: 58).

La problématique actuelle de l'activité professionnelle des jeunes n'est donc pas seulement liée à la pénurie d'emplois, mais aussi à sa précarité et toute l'insécurité que cet état peut engendrer. L'emploi précaire est souvent dépourvu d'avantages sociaux (Gauthier 1987: 48) et présente de moindres conditions en termes de sécurité, de permanence d'emploi et de bénéfices marginaux (Lamonde et Bélanger 1986: 83). De plus, des études auraient démontré que «le souci de garder son emploi, l'angoisse de le perdre et le sentiment d'exploitation affectent directement la santé physique et mentale des individus subissant la précarité d'emploi» (Langlois 1990: 66).

La précarisation de l'emploi a aussi un autre synonyme: la pauvreté. Le taux de rémunération du travail à temps partiel équivaut, en moyenne, à 77,9 % de celui à temps plein (Lamonde et Bélanger 1986: 83). Et le risque de vivre sous le seuil de la pauvreté est multiplié par cinq lorsque la personne travaille à temps partiel. En 1986, 48,2 % des personnes vivant seules et travaillant à temps partiel vivaient sous le seuil de la pauvreté, comparativement à 8,7 % pour celles ayant un emploi à temps plein (Conseil national du bien-être social 1988:

118). On peut alors aisément affirmer que la précarisation de l'emploi est une composante majeure pouvant mener à l'appauvrissement des individus.

Une grande quantité de jeunes se retrouvent précisément aux prises avec l'actuel phénomène de précarisation de l'emploi. Par exemple, les statistiques indiquent qu'en 1986, 58 % de la cohorte des 20-24 ans et 38 % de celle des 25-34 ans avaient un travail dépourvu d'avantages sociaux (Langlois 1990: 65). Durant la même année, 42 % des individus travaillant à temps partiel étaient des jeunes âgés de 15 à 24 ans (Ibid: 65). Ces chiffres illustrent bien l'ampleur que revêtent l'insécurité et l'instabilité de l'activité professionnelle des jeunes.

Pourtant, l'apparition des ghettos d'emplois précaires n'est pas la seule forme de rigidité qui limite les chances d'accès à la pleine intégration professionnelle des nouveaux venus sur le marché du travail, en particulier chez les moins scolarisés. Depuis déjà quelques années, la pénétration des nouvelles technologies dans le monde du travail a complètement modifié le visage du marché de l'emploi. Obligeant une quantité de travailleurs à posséder des connaissances et des qualifications qui exigent souvent une formation supérieure, le développement des nouvelles technologies a fait disparaître un bon nombre d'emplois de nature manuelle ou qui étaient traditionnellement réservés aux moins scolarisés (Payeur 1987: 33).

Les récentes innovations technologiques intensifient ainsi les difficultés d'insertion professionnelle des personnes faiblement scolarisées ou aux qualifications professionnelles réduites qui ne peuvent faire concurrence avec celles détenant les compétences imposées par les nouvelles exigences du marché

du travail: un taux élevé de chômage est maintenu parmi les travailleurs les moins qualifiés (Ouellette 1989: 19). C'est ainsi que suite aux divers bouleversements technologiques du marché de l'emploi, notamment, deux autres difficultés se sont insérées, par la même occasion, dans les perspectives d'emploi des jeunes: la certification des connaissances et l'inflation éducationnelle.

S'étant d'abord développée au sein de l'appareil scolaire afin de sanctionner la reconnaissance officielle des connaissances académiques acquises par l'individu et de servir de préalable lui permettant l'accès à un niveau de scolarité supérieur, la certification des connaissances s'est rapidement infiltrée au marché du travail où l'obtention d'un emploi est désormais associée avec celui d'un titre scolaire (Langlois 1986: 304). Ce phénomène ne serait d'ailleurs pas étranger à l'accroissement de la main-d'oeuvre potentielle davantage qualifiée (résultat de la démocratisation de l'enseignement), à la pénurie d'emplois provoquée par la conjoncture économique actuelle et à l'émergence des nouvelles exigences technologiques. Tous les trois se seraient donnés la main pour permettre l'éclosion de l'impératif du diplôme et de la hausse du niveau de scolarité imposée par les employeurs.

La possession de cet objet symbolique qu'est le diplôme, est donc devenue, au fil des années, une porte d'accès favorable-- voire même obligatoire-- au marché de l'emploi: «Plus largement et en l'espace de quelques années, (...), la certification des connaissances s'est étendue à presque tous les domaines de travail et elle est devenue une sorte de préalable à l'entrée dans la plupart des métiers et des positions sur le marché du travail, (...)» (Ibid: 304).

A l'aube des années 90, il va sans dire qu'un diplôme d'études secondaires constitue une exigence minimale pour solliciter un emploi chez la plupart des employeurs. Il y a déjà quelques années, par exemple, le diplôme d'études secondaires a été fixé comme un minimum requis pour postuler un emploi de colbleu dans la plupart des grandes villes du Québec (Ibid: 305). Et dans bien des cas, il est désormais nécessaire de détenir un diplôme collégial ou universitaire pour s'infiltrer dans le domaine des assurances, alors qu'autrefois, pour devenir vendeur d'assurance, le diplôme d'études secondaires n'était même pas exigé (Ibid: 305-306).

L'inflation éducationnelle s'étend désormais dans toutes les sphères de l'activité économique et embrasse même les emplois qui n'exigeaient, à une époque encore récente, qu'un faible niveau de scolarité. Et selon des sources émises par Emploi et Immigration Canada, il semblerait que ce mouvement vers l'augmentation des exigences professionnelles soit en nette progression. Ce ministère prévoit que d'ici la fin du siècle, à l'échelle canadienne, il nécessitera plus de 17 années d'études et de formation professionnelle pour satisfaire aux exigences de près de la moitié (48,8 %) de tous les nouveaux emplois, comparativement à 22,4 % concernant l'ensemble des emplois occupés en 1986 (Emploi et Immigration Canada 1990: 6).

Cette montée des exigences professionnelles n'est certainement pas sans effets sur les jeunes qui tentent de percer le marché du travail et en particulier sur les non-diplômés qui se voient exclus d'un grand nombre d'emplois pour lesquels la possession d'un diplôme est désormais une nécessité. L'inflation éducationnelle a fait grimper les titres de compétence exigés pour

les emplois, ce qui, par conséquence, tend à creuser davantage le fossé entre les perspectives d'embauche des diplômés et des non-diplômés (Baker 1985b: 13). Et, nous l'avons vu, certaines prospectives quant à l'évolution des exigences professionnelles laissent entrevoir un avenir encore plus sombre pour les individus moins qualifiés.

Dans ce sombre tableau, il est évident que la faible scolarité de nombre de jeunes adultes joue un rôle important. Pourtant, d'autres formes de rigidités semblent aussi collaborer au maintien de la porte fermée des emplois pour les jeunes: le manque d'expérience et la primauté accordée à l'ancienneté. Généralement, en période de pénurie d'emplois, les employeurs ne se contentent pas seulement d'exiger un diplôme, mais ils exigent aussi que le candidat possède de l'expérience (Gauthier 1988: 186). Mais le problème, c'est qu'un jeune qui vient de quitter l'école n'a rarement eut l'occasion d'éprouver ses compétences dans son domaine d'études et ne possède ainsi pas les qualifications en terme d'expérience qu'exige l'employeur. Le jeune finissant est ainsi plongé au coeur d'un éternel cercle vicieux: pas d'expérience, pas de travail et pas de travail, donc pas d'expérience!

Il est évident que le manque d'expérience pertinente des jeunes, même lorsqu'ils détiennent un diplôme, est vécu comme une tare et qu'il est considéré comme un des éléments pouvant être responsables de la difficile insertion des jeunes sur le marché du travail. Si l'inexpérience est un obstacle auquel se butent les jeunes à la recherche d'un emploi, le phénomène de la primauté accordée à l'ancienneté, pour sa part, limite l'accès aux emplois et aux promotions pour les nouveaux venus sur le marché du travail: «La règle de la

priorité d'emploi accordée en fonction de l'ancienneté joue systématiquement contre les jeunes non seulement pour l'accès aux emplois, mais aussi pour les promotions» (Langlois 1986: 310).

La pénurie d'emplois réguliers, permanents et à temps plein, la précarisation de l'emploi et la multiplication de ses formes «a-typiques», l'introduction des nouvelles technologies du travail, la certification des connaissances, l'inflation éducationnelle, le manque d'expérience, la primauté accordée à l'ancienneté, etc., sont autant de formes de rigidités qui peuvent annihiler les efforts d'insertion professionnelle des jeunes et qui exposent dangereusement ces derniers aux risques du chômage, de l'assistance sociale et de la pauvreté.

En janvier 1985, le taux de chômage enregistré par le Bureau de la statistique du Québec chez les 15-29 ans atteignait 17,9%. En chiffres absolus, cela signifie qu'environ 201 000 jeunes Québécois, âgés entre 15 et 29 ans, retiraient de l'assurance-chômage pour vivre (Statistique Canada 1986: 45). Au mois de mars de la même année, on dénombrait 176 612 bénéficiaires de l'aide sociale au Québec qui étaient âgés de 15 à 29 ans, soit 41,6% du total des bénéficiaires de la province (Ibid: 80). De plus, d'autres données indiquent qu'un grand nombre d'entre-eux sont dépendants à long terme de l'aide sociale, puisque le tiers de ceux-ci en sont bénéficiaires pour une période de plus de deux ans (Ibid: 80).

Manifestement, la difficile intégration des jeunes au marché de l'emploi entraîne des conséquences sociales importantes dans la mesure où elle prive de

travail une grande quantité d'individus, leur limitant, par le fait même, l'accès aux avantages personnels et socio-économiques rattachés habituellement au travail. Le chômage et l'assistance sociale sont ainsi des réalités sociales dont doivent répondre un nombre élevé de jeunes, avec toutes la panoplie de difficultés et de formes d'exclusion que peut engendrer la situation du non-travail.

Marie Demers, dans une étude consacrée aux répercussions du chômage chez les jeunes, soutient que l'impossibilité de démontrer sa capacité de subvenir lui-même à ses propres besoins constitue une expérience honteuse et que l'isolement et le fait d'être exclu du cours normal des événements sont des sentiments qui accompagnent le jeune chômeur (Demers 1982: 5,7). Elle stipule encore que les réactions psychologiques au non-travail (ennui, dépression, apathie, anxiété, baisse d'estime de soi, sentiment d'échec, d'inutilité, de rejet, etc.) sont propices au développement de symptômes révélateurs d'une pathologie mentale (Ibid: 33). De son côté, Dominique Schnapper note que le fait d'être réduit au chômage c'est être refusé à la socialisation par l'activité professionnelle et être aussi privé de son identité sociale et individuelle (Schnapper 1984: 37,44).

Mais pour les jeunes chômeurs ou les jeunes assistés sociaux, être sans travail, c'est avant tout posséder peu de ressources financières et de rencontrer de graves problèmes au niveau de la satisfaction des besoins de base. Avant la récente réforme de l'aide sociale, une politique discriminatoire à l'égard des moins de trente ans établissait aux jeunes des prestations nettement inférieures à celles que touchaient leurs aînés. Au mois de mars 1985, par exemple, une

personne de moins de trente ans, apte au travail et vivant seule recevait 156 \$ par mois, comparativement à 430 \$ pour une personne de plus de trente ans, vivant dans la même situation (Statistique Canada 1986: 54).

Les moins de trente ans percevaient toujours 185 \$ en 1989 avant que soit instaurer la parité avec les plus de trente ans (Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu 1989: s.p.). Depuis le 1er août 1990, une personne seule reçoit des prestations variant de 462 \$ à 571 \$ par mois, selon son degré de participation à des programmes de réinsertion au marché du travail (Côté 1991: 81). Avant cette date, l'aide sociale accordée aux moins de trente ans déclarés aptes au travail était nettement insuffisante et ne pouvait assurer entièrement leur subsistance. Sans ressources financières adéquates, le jeune bénéficiaire ne pouvait survivre sans compter sur l'aide parentale ou d'amis.

Devant les nouveaux impératifs du marché du travail, de la détérioration générale de l'économie qui n'encourage pas la création de nouveaux emplois et des répercussions des anciennes politiques sociales discriminatoires à l'égard des jeunes, force est de reconnaître que la condition de vie des jeunes et des moins scolarisés en particulier, se colore de précarité et de lendemains incertains. En fait, la détérioration générale des conditions de vie des jeunes est en progression et l'ampleur grandissante de leur pauvreté prend des proportions considérables. Les données de Statistique Canada, concernant la répartition de la pauvreté au pays, indiquent qu'en 1969, 19,6 % des personnes seules âgées de moins de 25 ans étaient considérées comme pauvres. En 1986, ce chiffre s'est hissé à 22,3 % (Conseil national du bien-être social 1988: 79). Pour les

personnes de 25-34 ans demeurant seules en 1969, 5,4% seulement étaient considérées comme pauvres, comparativement à 16 % en 1986 (Ibid: 79).

Le phénomène de l'itinérance des moins de trente ans ne serait d'ailleurs pas étranger à l'appauvrissement et à la détérioration des conditions de vie et de travail chez cette catégorie d'âges. La pénurie d'emplois stables, permanents et bien rémunérés, la précarité des types d'emplois offerts actuellement sur le marché du travail, la hausse des emplois nécessitant un degré élevé d'instruction, le taux élevé de chômage, les montants nettement insuffisants de l'aide sociale, etc., font en sorte qu'un nombre effarant de jeunes ne peuvent combler leurs besoins de logement et de nourriture. Une situation qui accroît les risques de précipiter ces jeunes sur la voie de l'itinérance.

LE PROFIL PROFESSIONNEL DES JEUNES SANS-ABRI

Selon les résultats de l'étude exploratoire de Pierre Simard sur le profil des sans-abri de la région de Montréal, presque tous les itinérants auraient déjà occupé un emploi rémunéré et à temps plein au cours de leur vie (Simard 1990: 61). Pourtant, l'équipe de recherche de Yves Lamontagne, dans leur enquête portant sur les jeunes sans-abri québécois, a noté que 67.6 % des jeunes itinérants n'avaient pas travaillé plus de 24 mois dans leur vie (Lamontagne et al. 1987: 61). La perte et le manque d'emploi des jeunes itinérants sont tantôt expliqués par la mise à pied consécutive à une diminution des emplois ou à une fermeture des usines (Simard 1990: 67), à l'alcool ou à la drogue, à la fermeture de postes et au manque de travail dans leur domaine (Lamontagne et al. 1987: 61). Sur ce dernier point, Yves Lamontagne précise que près de 30 % des jeunes

itinérants possèderaient une spécialisation mais pour laquelle il y a peu d'ouvertures sur le marché du travail (Ibid: 61).

De plus, l'étude statistique de Pierre Simard indique que la majorité d'entre-eux se sont glissés dans le monde de l'itinérance en même temps ou peu de temps après avoir perdu leur emploi (Simard 1990: 67). Ce dernier élément souligne ainsi une certaine corrélation entre l'entrée dans le mode de vie itinérant et la sortie du circuit économique. Si le degré d'association entre la perte d'emploi et l'itinérance est significatif, celui entre l'aide sociale et l'itinérance le semble aussi. En fait, Simard soutient que l'aide sociale peut être considérée comme étant une porte d'entrée à l'itinérance puisqu'une forte proportion d'itinérants ont adopté ce mode vie en même temps ou peu de temps après avoir commencé à vivre de l'aide sociale (Ibid: 107).

Lorsque les portes d'accès à un emploi stable s'entrouvent difficilement ou qu'elles se ferment systématiquement sur un jeune, on peut facilement imaginer les conditions de vie précaires qui se présentent à lui. Comment un jeune sans emploi et privé d'un revenu minimum peut-il pourvoir à ce qui est nécessaire à la survie? S'il ne peut compter sur l'aide financière de ses proches pour se nourrir ou pour se loger et que l'aide sociale soit la seule réponse à ses besoins, il risque fort bien de s'enliser dans une pauvreté chronique qui risque fort bien de le conduire à la rue. Le nombre croissant de jeunes qui viennent frapper tous les jours aux portes des divers centres d'hébergement et de soupes populaires démontre bien le sort réservé à ceux qui sont dépouillés de toute possibilité de subvenir seuls à leurs besoins de base.

Ce bref aperçu que nous avons fait de la situation actuelle de l'emploi des jeunes, nous amène à en déduire que l'accès limité des jeunes sur le marché du travail et l'incapacité de ce dernier à les accueillir et à leur offrir des conditions d'emploi décentes seraient des facteurs pouvant être responsables de leur exclusion professionnelle, de leur appauvrissement et de leur entrée dans le monde itinérant. Le profil de la situation professionnelle des jeunes itinérants et de leur adhésion à l'aide sociale concourent à donner raison à notre hypothèse puisqu'un degré d'association semble exister entre le mode de vie itinérant et la perte d'emploi et l'adhésion à l'aide sociale.

CONCLUSION

L'augmentation du nombre de jeunes âgés de moins de trente ans au sein du contingent des pauvres et leur soudaine éruption parmi la population des sans-abri sont des phénomènes qui ont sensiblement modifié le visage de la pauvreté et de l'itinérance au Québec. Pourtant, la problématique de l'itinérance des jeunes est complexe et le processus menant vers cette réalité ne peut être attribué à une cause unique. Devant l'impossibilité d'examiner toutes les variables pouvant être responsables de l'essor de l'itinérance chez les jeunes, nous avons décidé de porter notre attention sur les récentes modifications qui ont secoué les fondements des principales structures institutionnelles de notre société. En ce sens, nous voulions démontrer si ces changements pouvaient créer des formes de rigidités sociales propices à l'exclusion socio-économique des jeunes et à leur entrée dans l'univers des sans-abri. Nous étions pourtant conscients que l'approche choisie ici ne constituait pas une analyse exhaustive de l'itinérance chez les jeunes puisqu'il n'existe pas de véritables consensus concernant son étiologie et que diverses causes portent la responsabilité de son essor au Québec.

Devant les différentes approches possibles permettant d'expliquer le phénomène de l'itinérance, nous avons ainsi opté pour celle qui tourne un regard critique vers les facteurs sociaux. Notre approche se voulait être l'antithèse

de celle qui se complaît à affirmer que l'itinérance est un acte volontaire en imputant aux sans-abri la responsabilité de leur déchéance. Au contraire, nous voulions démontrer que l'itinérance est un phénomène dont l'essence dépasse bien souvent les facteurs individuels et dont la manifestation est plutôt provoquée par des circonstances extérieures à la personne. En écartant la thèse des défaillances individuelles, nous voulions jeter un regard vers notre société et ses principales institutions et nous questionner sur les possibilités d'insertion sociale qu'elles offrent aux jeunes.

Les fruits de nos recherches nous ont amenés à supposer qu'une certaine détérioration du tissu social ne serait pas étrangère à la marginalisation d'un nombre croissant de jeunes dans le mode de vie itinérant. Une détérioration qui affecte les fondements et le rôle des institutions normalement responsables de fournir les moyens et les outils nécessaires à l'intégration sociale des individus. En ce sens, nous avons même fait allusion au concept d'anomie pour qualifier la rupture d'équilibre et les différentes perturbations opérées au sein de la structure sociale.

Nous avons vu, par exemple, que les changements survenus au sein de la famille pouvaient altérer les chances d'épanouissement des jeunes. L'augmentation continue des séparations et des divorces, la progression rapide des familles reconstituées, la multiplication du nombre de mères célibataires et de familles monoparentales, l'insuffisance économique des familles dirigées par une femme, la présence significative des actes de violence familiale, etc., sont autant d'éléments pouvant faire obstacle au processus d'autonomie et d'insertion sociale des jeunes et favoriser le développement de comportements pathologiques.

Si la famille ne peut favoriser adéquatement le développement des jeunes et être un lieu propre au soutien et à la solidarité, elle risque fort bien d'encourager l'émergence de comportements pathologiques. L'analyse des différentes enquêtes portant sur les jeunes sans-abri du Québec témoigne bien de la fragilité des cellules familiales d'origines de ces derniers. En tant que premier milieu de vie des jeunes, la famille peut donc constituer le premier maillon d'un long processus qui peut faciliter leur exclusion sociale et leur entrée dans l'itinérance.

Le système d'éducation n'échappe pas non plus à la critique. Ne réussissant pas à maintenir sur ses bancs et à préparer adéquatement à la vie professionnelle un nombre considérable de jeunes, plusieurs d'entre-eux quitteront leurs études sans avoir atteint le minimum d'instruction correspondant aux exigences du marché du travail. Malgré tous les efforts déployés lors du remaniement de l'éducation, nos résultats indiquent que le mouvement de démocratisation ne serait pas parvenu à contrer les inégalités scolaires, à éliminer l'éjection précoce des jeunes du système scolaire et à favoriser l'accès pour tous à l'enseignement supérieur. De plus, les chiffres de certaines statistiques indiquent que l'analphabétisme serait encore une réalité tangible dans notre société.

Le profil du cheminement scolaire des jeunes itinérants, brossé par les différentes enquêtes effectuées au Québec, atteste que l'école a fait défaut à ces derniers: la majorité d'entre-eux ont été "expulsés" du circuit scolaire bien avant d'avoir acquis le savoir-faire et les aptitudes intellectuelles pouvant faciliter leur entrée dans le circuit professionnel.

En ce qui concerne le marché du travail, il nous semble évident que sa situation actuelle ne favorise guère l'insertion professionnelle des jeunes. Nous avons vu que quand ce n'est pas tout simplement l'incapacité même à se trouver un travail, les jeunes occupent généralement des emplois précaires, à temps partiel et de courte durée. Mais la situation de l'emploi des jeunes n'est pas seulement synonyme de précarisation et de pénurie. Elle s'accompagne de différentes autres formes de rigidités qui peuvent aussi faire obstacle aux jeunes. Ainsi, la hausse des emplois nécessitant un degré élevé d'instruction, la certification des connaissances, le manque d'expérience, la primauté accordée à l'ancienneté, etc., sont autant d'éléments qui paralysent et entravent l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Par conséquent, la conjoncture actuelle augmente les risques qu'un jeune soit exposé au chômage, à l'aide sociale et à la pauvreté.

L'analyse des différentes enquêtes portant sur les jeunes sans-abri du Québec nous indique l'existence d'un lien étroit entre le non-emploi et l'itinérance. Ainsi, nous avons vu qu'une majorité de jeunes ont été plongés dans la vie itinérante suite à la perte d'un emploi ou à l'entrée dans le réseau de l'assistance sociale. Lorsque la situation de non-emploi entrave l'individu dans la satisfaction de ses besoins de base, les chances que ce dernier soit précipité dans la vie itinérante sont ainsi d'autant plus élevées.

Le survol que nous avons fait de ces trois institutions nous amène à présumer que certaines formes de rigidités sociales se seraient développées ces dernières années, altérant ainsi les possibilités d'intégration sociale des moins de trente ans. Privés de moyens efficaces pouvant leur garantir l'accès aux buts

proposés par la société, certains jeunes adopteront des conduites déviantes pouvant les faire glisser vers la vie itinérante. Le tableau que peint quotidiennement les différents centres de ressources et d'hébergement du Québec, illustre bien la marginalité d'une multitude de jeunes qui doivent lutter pour se mériter les besoins fondamentaux. Certes, ils sont plusieurs à être sans domiciles fixes, mais ils sont aussi très nombreux à vivre sous un toit qu'ils quitteront peut-être bientôt pour la rue, faute de structures sociales stables qui devraient normalement leur fournir les moyens et les outils nécessaires à la pleine intégration à la société.

BIBLIOGRAPHIE

ANCIAUX, A.

- 1988 «La pauvreté ne tombe pas du ciel», dans *L'Année sociale*, Institut de sociologie, Université libre de Bruxelles, no 1, pp. 58-61.

BAKER, Maureen

- 1986 *L'évolution de la famille canadienne*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement.

- 1985a *La jeunesse canadienne dans un monde en évolution*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement.

- 1985b *Quand je pense à demain : une étude sur les aspirations des adolescentes*, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

BEAUCHARD, Jacques

- 1986 «La famille multiple», dans *La famille instable*, «Actions et recherches sociales», Editions Eres, vol. 22, no 1, pp. 5-8.

BEDARD, Michel

- 1987 «L'Année des sans-abri», dans *La Presse*, 11 février, p. B-7.

BERNANOS, Georges

- 1938 *Les grands cimetières sous la lune*, Paris, Editions Plon.

BERNIER, Léon

- 1990 «La fugue : fuite ou quête de la famille», dans *Familles d'aujourd'hui*, sous la direction de Denise Lemieux, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 215-223.

BOUDON, Raymond et François BOURRICAUD

- 1986 *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Editions Presses universitaires de France, deuxième édition.

BOUDREAU, Gilles

- 1992 «La mesure de l'abandon scolaire», dans *Vie pédagogique*, Québec, Direction générale des ressources didactiques et de la formation à distance, Ministère de l'Éducation, no 80, pp. 13-14.

BOURDIEU, Pierre

- 1970 *La reproduction*, Paris, Editions de Minuit.

- 1966 «L'école conservatrice : les inégalités devant l'école et devant la culture», dans *Revue française de sociologie*, no 7.

BOYER, Michel et Marie-Chantal GUEDON

- 1989 «Chômage créateur : exploration à poursuivre», dans *Nouvelles pratiques sociales*, Presses de l'Université du Québec, vol. 2, no 2, pp. 49-57.

CARIGNAN, Daniel et Henri-Paul VEILLEUX

- 1988 *Les personnes sans-abri à Hull : étude sur l'ampleur, l'origine et l'étiologie du phénomène*, Hull, Bureau des services à la collectivité de l'Université du Québec à Hull.

CAZENEUVE, Jean et al.

- 1975 *La sociologie et les sciences de la société*, Paris, Editions C.E.P.L.

CLAES, Michel

- 1990 «Les relations entre parents et enfants dans une famille en changement», dans *Familles d'aujourd'hui*, sous la direction de Denise Lemieux, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 73-88.

COENEN-HUTTER, Jacques

- 1984 *Le fonctionnalisme en sociologie : et après?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.

COMITE DES SANS-ABRI DE MONTREAL

- 1987 *Vers une politique municipale pour les sans-abri*, Montréal, Conseil municipal de la ville de Montréal.

COMITE SENATORIAL SPECIAL SUR LA JEUNESSE

- 1986 *Jeunesse : un plan d'action*, Rapport du Comité sénatorial spécial sur la jeunesse, Ottawa, Gouvernement du Canada, février.

COMMAILLE, Jacques

- 1982 Familles sans justice? Le droit et la justice face aux transformations de la famille, Paris, Editions Le Centurion.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

- 1988 Les femmes itinérantes : une réalité méconnue, Québec, Gouvernement du Québec.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ETRE SOCIAL

- 1988 Profil de la pauvreté 1988, Rapport du Conseil national du bien-être social, Ottawa, Gouvernement du Canada.

CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

- 1983 Pour que les jeunes adultes puissent espérer : avis sur la formation des jeunes et leur insertion sociales et professionnelle, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, mai.

CORNEAU, Guy

- 1989 Père manquant, fils manqué, Montréal, Editions de l'Homme.

COTE, Marguerite Michelle

- 1991 Les jeunes de la rue, Montréal, Editions Liber.

COURNOYER, Monique

- 1985 L'univers culturel des jeunes : version abrégée, Québec, Ministère de l'éducation, Direction de la recherche.

CUSSON, Maurice

- 1989 «Querelles d'honneur et agressions grégaires», dans L'Analyste, Montréal, no 26, pp. 40-45.

DANDURAND, Pierre

- 1986 «Situation de la formation professionnelle au Québec», dans Une société des jeunes?, sous la direction de Fernand Dumont, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 209-236.

DANDURAND, Renée

- 1988 Le mariage en question : essai sociohistorique, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

DEMERS, Dominique

1989 «Une génération en chômage», dans L'Actualité, mai, pp. 57-63.

1987 «Les enfants battus», dans L'Actualité, octobre, pp. 70-80.

DEMERS, Marie

1982 Les jeunes et le chômage : conséquences psychologiques et sociales, Québec, Département de médecine sociale et préventive, Université Laval.

DESJARDINS, Micheline

1983 Seules en grand nombre : dossier socio-économique sur la situation des Ontariennes chefs de famille monoparentale, Ottawa, Fédération des femmes canadiennes-françaises.

DUMONT, Fernand

1986 «Ages, générations, société de la jeunesse.», dans Une société des jeunes?, sous la direction de Fernand Dumont, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 15-28.

DURKHEIM, Emile

1976 Le suicide, Paris, Editions Presses universitaires de France, réédition.

DUVIGNAUD, Jean

1973 L'anomie, hérésie et subversion, Paris, Editions Anthropos.

1965 Durkheim : sa vie, son oeuvre, Paris, Editions Presses universitaires de France.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA

1990 Projet national d'incitation à la poursuite des études, Ottawa, Gouvernement du Canada.

FORTIN, Pierre

1986 «Conjoncture, démographie et politique : où va le chômage des jeunes au Québec?», dans Une société des jeunes?, sous la direction de Fernand Dumont, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 191-207.

GALLAND, Olivier

- 1984 «Précarité et entrée dans la vie», dans *Revue française de sociologie*, XXV, pp. 49-66.

GAUTHIER, Madeleine

- 1988 *Les jeunes chômeurs : une enquête*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

- 1987 «Les jeunes sans emploi sont-ils pauvres?», dans *Les nouveaux visages de la pauvreté*, sous la direction de Madeleine Gauthier, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 45-65.

GOVERNEMENT DU QUEBEC

- 1984 *Pour les familles québécoises*, Ministère des Affaires sociales.

GRELL, Paul

- 1986 «Jeunes chômeurs et intervention de l'Etat», dans *La morphologie sociale en mutation au Québec*, sous la direction de S. Langlois, Montréal, Les cahiers de l'ACFAS, no 41, pp. 221-233.

GUERIN, Gilles

- 1986 *Les jeunes et le marché du travail*, Québec, Gouvernement du Québec, Commission consultative sur le travail.

GUNDERSON, Morley et al.

- 1990 *Vivre ou survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

HUBERDEAU, Madeleine

- 1988 «Les psychiatrisés crient au secours!», dans *Réseau*, Janvier, pp. 19-21.

INSTITUT CANADIEN D'EDUCATION DES ADULTES.

- 1989 *En toutes lettres et en français : l'analphabétisme et l'alphabétisation des francophones au Canada*, en collab. avec la Fédération des francophones hors Québec, Montréal, ICEA.

JOYAL, Alain

- 1987 «Famille et sociabilité : pour une problématisation et une interprétation médiatique des phénomènes sociaux», dans *Sociologie et sociétés*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, vol. 19, no 2, pp. 145-153.

KAUFMANN, Jean-Claude

- 1986 «La formation de l'intimité domestique», dans *La famille instable, Actions et recherches sociales*, Editions Eres, vol. 2, no 1, pp. 11-19.

LACOMBE, Madeleine

- 1990 *Au grand jour, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*, Montréal, Editions du remue-ménage.

LAFORCE, Louise et Alain MASSOT

- 1983 «Les inégalités scolaires dans l'école québécoise des années soixante-dix», dans *Analyse sociale de l'éducation*, sous la direction de Renée Cloutier, Jean Moisset et Roland Ouellet, Montréal, Editions du Boréal Express, pp. 157-185.

LALIBERTE, Dominique

- 1987 «Les sans-abri : une population croissante, en chute libre», dans *URBA*, vol. 8, no 4, p. 18.

LAMONDE, Pierre et Jean-Pierre BELANGER

- 1986 «Retour de la guerre civile froide?», dans *L'utopie du plein emploi*, Montréal, Editions Boréal, pp. 81-90.

LAMONTAGNE, Yves et al.

- 1987 *La jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri*, Québec, Presses de l'Université du Québec - Québec Science Editeur.

LANGEVIN, Louise

- 1992 «Abandon scolaire : dépistage et prévention», dans *Vie pédagogique*, Québec, Direction générale des ressources didactiques et de la formation à distance, Ministère de l'Education, no 80, pp. 18-20.

LANGLOIS, Richard

- 1990 *S'appauvrir dans un pays riche*, Montréal, Centrale de l'enseignement du Québec et les Editions coopératives Albert Saint-Martin.

LANGLOIS, Simon

- 1987 «Les seuils de la pauvreté», dans *Les nouveaux visages de la pauvreté*, sous la direction de Madeleine Gauthier, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 199-220.

- 1986 «Les rigidités sociales et l'insertion des jeunes dans la société québécoise», dans *Une société des jeunes?*, sous la direction de Fernand Dumont, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 301-323.
- LANTHIER, Sylviane
1987 «Non à l'université d'élite!», dans *La vie en rose*, Montréal, no 43, février, pp. 26-27.
- LA PERRIERE, Anne
1982 «Quand on le peut : l'école pour éviter le pire», dans *Revue internationale d'action communautaire*, Montréal, vol. 8, no 48, pp. 69-81.
- LAURIN, Camille
1984 Document de consultation sur la politique familiale : pour les familles québécoises, Gouvernement du Québec, Comité ministériel permanent du développement social.
- LAVALLEE, Sylvie
1987 «Itinérants : le Tiers-monde en ville», dans *Vie ouvrière*, Montréal, janvier-février, pp. 24-25.
- LAZURE, Jacques
1986 «Les modes de vie des jeunes», dans *Une société des jeunes?*, sous la direction de Fernand Dumont, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 45-59.
- LE BOURDAIS, C. et D. ROSE
1986 «Les familles monoparentales et la pauvreté», dans *La pauvreté : raison d'Etat, affaire de coeur*, *Revue internationale d'action communautaire*, automne, pp. 181-190.
- LEE, John
1988 «La responsabilité à l'égard du logement des sans-abri», dans *Relation*, Montréal, janvier-février, pp. 19-22.
- LE GALL, Didier et Claude MARTIN
1986 «L'évolution des foyers monoparentaux : le point aujourd'hui», dans *La famille instable, Actions et recherches sociales*, Editions Eres, vol. 22, no 1, pp. 29-37.

- LEPINE, André
1986 «L'école... un milieu de vie stressant?», dans *L'Orientation*, vol. 2, no 2, pp. 16-17.
- LIBERMAN, Romain
1979 *Les enfants devant le divorce : étude psychopathologique et médico-sociale*, Paris, Editions Presses universitaires de France.
- McLAUGHLIN, Mary Ann
1987 *Les sans-abri au Canada, Rapport sur l'enquête nationale*, Conseil canadien de développement social.
- MacLEOD, Linda
1987 *Pour de vraies amours : prévenir la violence conjugale*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- MELLOUKI, M'hammed
1983 «Stratification, classes sociales et fonction de l'école», dans *Analyse sociale de l'éducation*, sous la direction de Renée Cloutier, Jean Moisset et Roland Ouellet, Montréal, Editions du Boréal Express, pp. 129-155.
- MELLOUKI, M'hammed et Manuel RIBEIRO
1983 «L'éducation: facteur de mobilité ou de reproduction sociale?», dans *Analyse sociale de l'éducation*, sous la direction de Renée Cloutier, Jean Moisset et Roland Ouellet, Montréal, Editions du Boréal Express, pp. 107-128.
- MERTON, Robert K.
1965 *Eléments de théorie et de méthode sociologiques*, Paris, Editions Librairie Plon.
- MILNER, Henry
1984 *La réforme scolaire au Québec*, Montréal, Editions Québec/Amérique.
- MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU
1989 *Message aux clients de l'aide sociale*, Québec, Gouvernement du Québec, dépliant.
- 1988 *Les sans-abri au Québec : étude exploratoire*, Québec, Gouvernement du Québec, février.

MINISTERE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX

- 1988 **Profil démographique et socio-économique des familles québécoises**, Québec, Gouvernement du Québec, brochure.

MINISTERE DE L'EDUCATION DU QUEBEC

- 1987 **L'emploi et les carrières à l'aube des années 90**, Gouvernement du Québec, Direction générale de la recherche et du développement, Direction des études sur l'emploi et les carrières, quatrième trimestre.
- 1984 **Oui, l'école c'est encore l'option gagnante**, Gouvernement du Québec, Direction des communications.

MOISSET, Jean

- 1983 **«Système d'éducation et système économique»**, dans *Analyse sociale de l'éducation*, sous la direction de Renée Cloutier, Jean Moisset et Roland Ouellet, Montréal, Editions du Boréal Express, pp. 225-248.

MONTPETIT, Jacqueline

- 1987 **«Les associations en milieux urbains»**, dans *Les nouveaux visages de la pauvreté*, sous la direction de Madeleine Gauthier, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 153-171.

OUELLETTE, Françoise-Romaine

- 1989 **Femmes sans toit ni voix : la problématique des femmes dites sans-abri ou itinérantes**, Québec, Les publications du Québec.

PARADIS, Marguerite

- 1990 **Histoires de passion et de raison : jeunes et itinérantes**, Montréal, Editions du remue-ménage.

PARAZELLI, Michel

- 1989 **«Etre jeune aujourd'hui»**, dans *Nouvelles pratiques sociales*, Presses de l'Université du Québec, vol. 2, no 2, pp. 185-190.

PAYEUR, Christian

- 1987 **L'école et l'emploi : pour une problématique formation-emploi renouvelée**, Sainte-Foy, Centrale de l'enseignement du Québec.

PEDDIE, Richard

- 1987 **«Sans abri dans un climat froid»**, dans *Habitation canadienne*, vol. 4, no 3, pp. 10-11.

- PEPIN, Raynald
1988 «Sus au décrochage!», dans Réseau, septembre, pp. 8-11.
- QUIVIGER, Claude
1987 «Une pauvreté à visages multiples», dans Les nouveaux visages de la pauvreté, sous la direction de Madeleine Gauthier, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 97-109.
- REMION, Georges
1988 Jeunes et exclusion : l'avenir reconstruit, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.
- RENE, Jean-François
1990 «Jeunesse : la mouvance comme mode de vie», dans Nouvelles pratiques sociales, Presses de l'Université du Québec, vol.3, no 1, pp. 61-74.
- ROUSSEL, Louis
1989 La famille incertaine, Paris, Editions Odile Jacob.
- ROY, Shirley
1988 Seuls dans la rue : portraits d'hommes clochards, Montréal, Editions Saint-Martin.
- SAINT-JEAN, Armande
1988 Des choix de toutes les couleurs, allocution prononcée lors du Colloque annuel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, Hull, 4 juin 1988.
- SCHNAPPER, Dominique
1984 «Crise économique, chômage et anomie." dans La crise dans tous ses états, sous la direction de B. Bawin et al., Université de Liège et CIACO éditeur, pp. 37-47.
- SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE
1984a Cap sur les jeunes, Ministre des Approvisionnement et Services Canada, juin.
- 1984b Un nouveau profil statistique des jeunes au Canada, Ministre des Approvisionnement et Services Canada.

SIMARD, Pierre

- 1990 **Le clochard de Montréal : une histoire à coucher dehors**, Montréal, Editions coopératives Albert Saint-Martin.

SMITH, Peter

- 1987 «Mobiliser les ressources et accroître la coopération», dans **Habitation canadienne**, vol.4, no 3, pp. 5-6.

STATISTIQUE CANADA

- 1986 **Les 15-29 : portrait statistique des jeunes par région**, compilations spéciales pour le Bureau de la statistique du Québec, Gouvernement du Canada.

THERY, Irène

- 1986 «Divorce, enfants, stabilité : le nouveau désordre familial», dans **La famille instable**, «Actions et recherches sociales», Editions Eres, vol. 22, no 1, pp. 53-60.

TOURIGNY, Marc

- 1988 **L'enfance maltraitée : dépistage et prévention**, Montréal, Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse.

TOUSIGNANT, Michel et Doris HANIGAN

- 1986 «Le jeune suicidaire : ses relations aux pairs et aux adultes en situation de crise», dans **La morphologie sociale en mutation au Québec**, sous la direction de S. Langlois, Montréal, Les cahiers de l'ACFAS, no 41, pp. 207-219.

TOUSSAINT, Fernand

- 1986 «Commentaires et échanges», dans **Une société des jeunes?**, sous la direction de Fernand Dumont, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 77-84, 177-187, 279-288 et 371-379.

TREMBLAY, Diane et Vincent VAN SCHENDEL

- 1982 «Le chômage des jeunes au Québec : un petit tour d'horizon», dans **Revue internationale d'action communautaire**, Montréal, vol.8, no 48, pp. 33-42.

TREMBLAY, Henri

- 1982 **Marie-Hélène et Jean-François face à la télévision**, l'école, la rue, Québec, Ministère de l'éducation du Québec, Service de la recherche, secteur planification.

TROTTIER, Claude

1986 «Le système scolaire comme milieu de vie des jeunes», dans *Une société des jeunes?*, sous la direction de Fernand Dumont, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 125-142.

1983 «Le processus de socialisation à l'école», dans *Analyse sociale de l'éducation*, sous la direction de Renée Cloutier, Jean Moisset et Roland Ouellet, Montréal, Editions du Boréal Express, pp. 87-104.

TURCOTTE, Pierre

1988 «Les unions libres : près d'un demi-million en 1986», dans *Tendances sociales canadiennes*, Ottawa, Statistiques Canada, automne, pp. 35-39.

RESUME

Depuis déjà quelques années, le profil de l'itinérance au Québec s'est considérablement modifié. Alors qu'elle constituait autrefois un bastion pour les hommes d'un certain âge, voilà que l'expression actuelle de l'itinérance serait notamment caractérisée par la présence significative des jeunes de moins de trente ans. Mais quels seraient les mécanismes de notre société responsables de l'augmentation radicale des jeunes au sein de la population des sans-abri? C'est ce que cette thèse se propose d'explorer en posant quelques hypothèses sur certains éléments pouvant être responsables de cet essor.

L'attention porte ici sur les modifications qui ont secoué les fondements des principaux circuits d'insertion sociale responsables de fournir les moyens et les outils nécessaires à l'intégration sociale des individus: la famille, le système d'éducation et le marché du travail. En ce sens, nous voulons démontrer si ces changements peuvent créer des formes de rigidités sociales propices à l'exclusion socio-économique des jeunes et à leur entrée dans l'univers des sans-abri.

Dans le chapitre consacré à la famille, nous démontrons que les changements survenus au sein de la famille peuvent altérer les chances d'épanouissement des jeunes. L'augmentation des séparations et des divorces, la progression des familles reconstituées, la multiplication du nombre de mères célibataires et de familles monoparentales, l'insuffisance économique des familles dirigées par une femme, la présence significative des actes de violence familiale, etc., sont autant d'éléments pouvant faire obstacle au processus d'autonomie et d'insertion sociale des jeunes et favoriser le développement de comportements pathologiques.

Dans le chapitre consacré au système d'éducation, nous démontrons que ce dernier ne réussit pas à maintenir sur ses bancs et à préparer adéquatement à la vie professionnelle un nombre considérable de jeunes. Plusieurs d'entre-eux sont expulsés du circuit scolaire bien avant d'avoir acquis le savoir-faire et les aptitudes pouvant faciliter leur entrée dans le circuit professionnel. Malgré tous les efforts déployés lors du remaniement de l'éducation, nos résultats indiquent que le mouvement de démocratisation ne serait pas parvenu à contrer les inégalités scolaires, à éliminer l'éjection précoce des jeunes du système scolaire et à favoriser l'accès pour tous à l'enseignement supérieur.

Enfin, dans le chapitre consacré au marché du travail, nous démontrons que sa situation actuelle ne favorise guère l'insertion professionnelle des jeunes. Quand ce n'est pas tout simplement l'incapacité même à ce trouver un travail, les jeunes occupent généralement des emplois précaires, à temps partiel et de courte durée. La hausse des emplois nécessitant un degré élevé d'instruction, la certification des connaissances, le manque d'expérience, la primauté accordée à l'ancienneté, etc., sont aussi autant d'éléments qui paralysent et entravent l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Par conséquent, la conjoncture actuelle augmente les risques qu'un jeune soit exposé au chômage, à l'aide sociale et à la pauvreté.

Le survol que nous faisons de ces trois institutions nous amène à conclure que certaines formes de rigidités sociales se seraient développées ces dernières années. Privés de moyens efficaces pouvant leur garantir une solide intégration à la société, certains jeunes adopteront des conduites déviantes pouvant les faire glisser vers la vie itinérante.